VENON info

Novembre 2016 n°20

2 Agenda

3 Édito

4 Les Échos de la Métro

7 Les Échos du Canton

8 Les Échos de Belledonne

9 Les Échos de Venon

16 Venon et les enfants

19 Dossier Jeunes Talents

25 Animations

31 En images

34 Hommage

35 Brèves

39 Conseils municipaux

55 Les associations

63 Dernière minute

DOSSIER

> JEUNES TALENTS

MAIRIE DE VENON

Lundi 9 h-12 h / 13 h 30-18 h • Mardi 9 h-12 h 30 • Vendredi 9 h-14 h

Tél 04.76.89.44.11 • Fax 04.76.59.32.70

• email : mairie@venon.fr

URGENCES…

SAMU 24H/24 :	15
Pompiers urgences :	18
Police urgences :	17
Drogue Info service :	113
« Allo, service public »	39.39
(lundi au vendredi : 8 h à 19h samedi : 9h à14h)	
Assistante sociale	04 38 47 41 10
Centre antipoison de Lyon :	04 72 11 69 11
Centre Hospitalier de Grenoble :	04 76 76 75 75
EDF (sécurité, dépannage) :	0. 810 333 338
Gendarmerie Domène :	04 76 77 58 85
Pharmacie de garde 24h/24 :	04 76 63 42 55
Préfecture :	04 76 60 34 00
Secours en montagne (Isère) :	04 76 22 22 22
Sida Info Service 24h/24 :	0 800 840 800
SOS Amitiés :	04 76 87 22 22
Taxi Venon 24 h/24, 7 jours/7 :	06.09 31 82 51

Adduction d'eau

Syndicat Intercommunal des Eaux de Casserousse :	04 76 97 75 48
En cas d'urgence :	06 08 24 30 32

Déchetterie

74, avenue Jean-Jaurès, St Martin d'Hères
de octobre à mars
lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h-12h/13 h 30-16 h 30
Vendredi, samedi : 8h-12h/13 h 30 - 17 h

INFOS UTILES

Déchetteries

Pour les gros objets, j'utilise les déchèteries de La Métro et s'ils sont réutilisables à la ressourcerie d'Eybens.

Collecte ordures ménagères

Le ramassage est le jeudi matin. Les conteneurs sont obligatoires et commercialisés (modèles agréés) par la Métro. Les conteneurs doivent être sortis la veille de la collecte.

Verre, papier, plastique et boîtes de conserves recyclables …

Dans l'intérêt de tous, et pour limiter le coût d'incinération, il est conseillé de trier le verre (bouteilles et bocaux, sans couvercle), le papier, les déchets recyclables et les déposer dans les grands containers de tri en bois installés à Pré Bousson ou au pied de Venon au bord de la route.

Des aménagements à déclarer

On a tendance à l'oublier mais certains travaux ou aménagements nécessitent une autorisation de la commune avant toute réalisation. C'est notamment le cas pour la pose de store en toile, pour l'installation de climatisation, de pompe à chaleur, ou de portail et clôture. En effet, dès lors que l'on modifie la façade d'une habitation, que l'on en soit locataire ou propriétaire, il est obligatoire d'en faire la déclaration en mairie. Le service urbanisme se tient à votre disposition pour tout renseignement.

Maison de la justice et du droit

25, avenue de Constantine Grenoble tél : 04 38 49 91 50

Conseils Avocat

Maître Françoise Baldassarre, Avocat au barreau de Grenoble, assure gratuitement cette permanence. Prendre rendez-vous à l'accueil de la mairie.

Architecte conseil

Ces permanences, financées par la commune au profit des Venonais, sont gratuites en mairie. Prendre rendez-vous à l'accueil de la mairie.

Vous souhaitez construire, aménager ou rénover une habitation, profitez des conseils d'un architecte, M. Branco, architecte et membre du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

DATES À RETENIR

o NOVEMBRE

- Vendredi 11 : Cérémonie à 10h15
- Vendredi 18 : 20 h 30 à l'église de Venon : Venon Paysage et Patrimoine fête ses 20 ans : Concert du Liberquartet qui interprètera " Anges et Démons " d'Astor Piazzolla. Tous les Venonais sont invités.
- Dimanche 20 : 15h-17h poésie à l'église
- Mercredi 23 : 18h30 présentation du PADD à la population à la salle des fête

o DECEMBRE

- Vendredi 2 : 17 h, salle des fêtes : proposée par l'Amicale Venonaise, conférence de Céline Carrier " Kandiski et sa constellation artiste".
- Samedi 10 : 10 h 30 au Musée de peinture : visite guidée de l'exposition "Kandiski, les années parisiennes", proposée par l'Amicale venonaise.
- 22 : 20 h, Concert de Noël à l'église de Venon par l'association GrandChamp

o JANVIER

- Vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 à la salle des fêtes : « Nos amis exposent » avec l'Amicale Venonaise.
- Vendredi 13 à 20 h à l'Eglise : concert des « Musiciens du Louvre » pour l'anniversaire de l'Amicale Venonaise.
- Vendredi 20 : 19h, vœux du Maire et de la municipalité à la salle des fêtes.

o FEVRIER

- 4 et 5 à la salle des fêtes : « Fête du boudin » organisé par le Comité des fêtes.

o AVRIL

- Samedi 8 classement de notre "Chêne remarquable'

État civil

Naissances : Nathéaux, Jean, Didier GAUDE, le 24 mai 2016

Mariage : Grégoire PAYEN et Claire GIRARD, le 23 juillet 2016
Quentin SCHMIDT et Aude CLEMENT, le 30 juillet 2016

Décès : Raymond ALBERT, le 1er août 2016
Gilbert CRETIN, le 16 août 2016
Félix CHALULEAU, le 29 août 2016
Denise BONIFACE, le 1er septembre 2016
René IDELON, le 21 octobre 2016
Marguerite TEXIER, le 22 octobre 2016

INFO EAU

Une permanence en mairie de Saint Martin d'Hères permettra de répondre à vos questions sur les abonnements d'eau potable.

Tél : 04 76 80 73 73 ou www.saintmartindheres.fr/

Par ailleurs, un nouveau site a été mis en ligne permettant de simplifier les démarches des usagers (payement des factures, recouvrement…) : https://www.eauxdegrenoblealpes.fr/commune/63/29-venon.htm

VENON info
Directeur de Publication, **Françoise Gerbier**
Photos : **Conseillers municipaux, habitants et divers**
Mise en page : **Concept & Visuel - Imprimerie du Pont de Claix**

Venon horizon 2020 et suivantes

Vous êtes venus nombreux à la réunion de présentation du PLUI (Plan Local de l'Urbanisme intercommunal). Pièce maîtresse du PLUI, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose les choix politiques et définit les grandes orientations d'aménagement et de développement pour le territoire et pour les années à venir.

D'octobre à décembre 2016, les premières propositions d'orientations du PADD seront débattues dans les 49 Conseils municipaux de la Métropole (à Venon le 30 novembre) et lors du Conseil métropolitain du 16 décembre 2016. « Ce Projet traduit la volonté de faire de la qualité de vie des habitants le cœur du projet de territoire et le moteur de son attractivité.

Il s'attache tout particulièrement à assurer un développement équilibré au service de la proximité, à privilégier une mobilité apaisée et adaptée à la diversité des territoires, à favoriser l'innovation, la recherche et la création d'emplois, à renforcer la cohésion sociale et la solidarité

territoriale et à engager pleinement la transition énergétique. »

Ces nouveaux enjeux ne sont pas sans conséquence pour notre commune à la fois périurbaine montagnarde et agricole. Bien évidemment, Venon doit s'associer à cette prospective. Aussi, les rencontres à venir seront très importantes pour que chaque habitant puisse exprimer ses souhaits.

Grâce à vous, Venon s'est distingué auprès des instances intercommunales en termes de participation. Le Conseil municipal et moi-même comptons sur vous pour que nos réflexions puissent être portées en plus grand nombre, c'est pourquoi je vous invite à venir donner votre avis à la réunion du 23 novembre qui a pour objet la présentation du PADD.

Au regard du dynamisme de nos associations qui animent la commune et qui font à la fois du lien social entre Venonais tout en créant un espace culturel, visité par de nombreux habitants de l'agglomération grenobloise, continuons d'encourager l'avenir.

Quant aux jeunes, je vous invite à lire le dossier de ce bulletin. Ils portent une énergie à soulever des montagnes ! Comment les décevoir, c'est pour eux que nous devons préparer le Venon des années 2020 et suivantes.

Françoise Gerbier
Maire,
Conseillère départementale.

VENON

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Fiche de suivi
Plan climat

Rappel :

OBJECTIFS 2005 - 2015

CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE :	EMISSIONS DE CO_2 :
-16%	-8t

PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES :
2% DE LA CONSOMMATION TOTALE

2015 ACTIONS PHARES

- Atelier de formation des habitants aux techniques de compostage et lombricompostage, dispensé par "Trièves compostage"
- Visite de réalisations de bâtiments durables : toit végétalisé, chaudière granulés bois et bois bûche, isolation extérieure, pompe à chaleur, ossature bois
- Journée mobilité durable. Présentation de modes de transports alternatifs : vélo à assistance électrique, voiture électrique, voiture hybride
- Remplacement de lampes d'éclairage public au sodium par des éclairages LED avec gradation
- Test sur un hameau de l'extinction d'une partie de l'éclairage public de 23 heures à 4 heures du matin

2016 ACTIONS PHARES

- Poursuite du remplacement des lampes d'éclairage public au sodium par des éclairages LED avec gradation
- Mise en place de l'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 4 heures du matin dans plusieurs hameaux
- Pilotage par planning en ligne du système de régulation du chauffage de la salle d'animation
- Isolation des combles perdues de la Mairie
- Communication à destination des habitants sur la Prime Air Bois

ALEC AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
MÉTROPOLE GRENOBLOISE

Suivi énergétique : Venon a dépassé ses objectifs 2015 !

La commune a atteint et dépassé les objectifs qu'elle s'était fixés dans le cadre du Plan Air Énergie Climat entre 2006-2014 : -28%pour la consommation d'énergie (objectif de -16%) et -27 Tonnes de CO2 (objectif de -8 Tonnes).

La production d'énergies renouvelables passe à 3,4% de la consommation totale (objectif de 2%) grâce à la production des panneaux solaires photovoltaïques.

État des lieux détaillé

Dans le secteur des bâtiments : les dépenses et la consommation d'énergie sont relativement constantes par rapport à l'année précédente. La commune a dépensé 17 275 € euros en 2015 et les consommations corrigées du climat représentent 112 000 kWh, soit 73% des consommations énergétiques de la commune.

Dans le secteur de **l'éclairage public,** les consommations ont **baissé de 25%.** Cela se traduit par une **diminution du prix de l'éclairage public de 19% en 2015**. Cette diminution est principalement due au remplacement progressif des points d'éclairage public actuels par des systèmes plus **performants** à LED.

Dans le secteur des **carburants,** les dépenses ont augmenté de 19%. Cela est principalement dû à une augmentation de la consommation de Gazole Non Routier (tracteur). La consommation de 2014 avait été particulièrement faible.

Programme et bilan des actions

Actions réalisées en 2015 / 2016	Actions prévues 2016/2017/…
Rénovation progressive de l'éclairage public par un éclairage à LED - remplacement de 6 points lumineux en 2015, création d'un point d'éclairage **LED à énergie solaire** (2015)	**Remplacement du reste des points lumineux** en 2016 / 2017
Extinction totale du hameau "le Chapon" de 23h à 4h du matin (2015),	Essais **d'extinction ou d'abaissement** dans d'autres hameaux
Engagement dans la nouvelle période du **PAEC : 2015-2020** ➪ **2014** devient la nouvelle année de référence pour cette période	**Signature en niveau 3** de la charte du PAEC : objectifs chiffrés sur le patrimoine communal et les autres actions à destination des habitants
Sensibilisation des enfants à l'école sur le tri et la protection de la nature **lors des TAP**	Avancée du projet de **réseau de chauffage bois-granulé** de la mairie et de la construction du **nouveau bâtiment** à la place de l'ancienne mairie
Journée développement durable à Venon (2015)	Mise en place d'un système de **planning en ligne contrôlant le chauffage** pour la salle d'animation

mur mur 2
CAMPAGNE ISOLATION

Grenoble-Alpes Métropole a décidé de lancer une nouvelle campagne de 2016 à 2020, nommée Mur/Mur 2, en élargissant les bénéficiaires à tous les propriétaires de logements privés, qu'ils soient en copropriété ou en maison individuelle, dans leur projet d'isolation et de rénovation énergétique.

L'idée est à la fois de réduire sa facture d'énergie, tout en valorisant son bien immobilier, en améliorant le confort et en limitant les émission de CO2.

(illustration)

Quels sont les services proposés ?

- Un accompagnement personnalisé gratuit
- Un suivi individuel
- Un acteur public veillant au sérieux des entreprises labellisées
- Une large palette d'aides et de solutions
- Jusqu'à 75 % d'aides pour les ménages les plus modestes vivants en copropriété

Pour toutes informations sur cette campagne d'isolation, rendez-vous sur le site de Grenoble-AlpesMétropole.

Maison individuelle non isolée

(construite en blocs béton 20cm.
Surface vitrée = 30% façade)

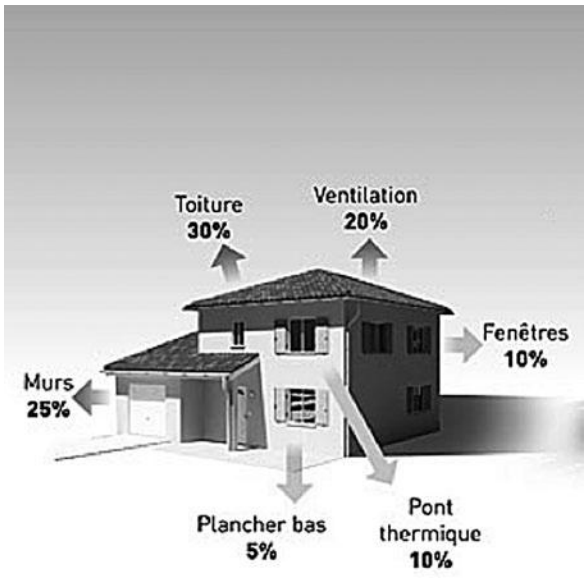

Immeuble collectif indépendant non isolé

(construit en blocs béton 20 cm.
Surface vitrée = 40% façade)

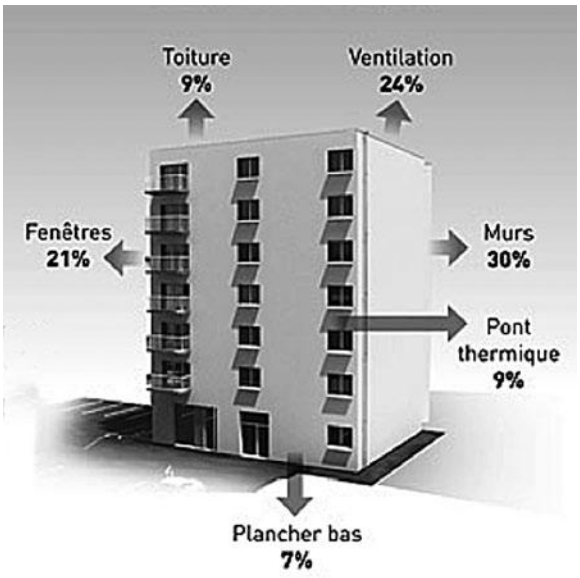

Le vieillissement : une question politique…

L'article premier de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement de la population précise : *« l'adaptation de la société au vieillissement est un impératif national et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation. »*

Le vieillissement n'est pas uniquement l'affaire des acteurs en gérontologie, voire des seules associations de retraités, ou encore un domaine à part aux côtés des autres…mais bien une question de société aux aspects éminemment politiques…

Le vieillissement offre l'opportunité d'élaborer un autre type de société, dans laquelle les personnes âgées ont toute leur place , avec leurs forces, talents et compétences et aussi leurs fragilités… Il vaut mieux parler de l'avenir des personnes âgées, voire très âgées, plutôt que de leur devenir.

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, de nombreux humains vivent très vieux. En 2050, 31 % de la population sera âgée de 60 ans et plus et 15,6 % auront plus de 75 ans. En 2060, les personnes âgées de plus de 80 ans représenteront, sur une population Française totale estimée à 73 millions d'habitants, plus de 7 millions d'individus.

Ce développement démographique pose la question de l'intergénération : un défi que se doit de relever notre société. L'intergénération est un phénomène de société à part entière qui implique des choix politiques fondés sur la solidarité et l'interdépendance entre générations.

C'est dans ce contexte que se pose la question de la citoyenneté pour les personnes âgées.

Geneviève Laroque, à propos de vivre sa citoyenneté jusqu'au bout de sa vie, déclare :

« Chaque individu naît citoyen et le demeure jusqu'à sa mort, quels que soient son état physique, psychique, affectif ou social, quels que soient son âge, son sexe, quelles que soient les différences qu'il présente dans n'importe quel domaine avec ses congénères humains »(1).

Les personnes âgées ne sont organisées ni en pouvoir gris, ni en lobby gris et ne sont pas en capacité de porter une parole politique forte..

Pas de partis politiques de retraités…

La personne âgée a trop souvent le sentiment d'être isolée, peut être même abandonnée, coupée de la vie citoyenne ayant peu de moyens de se faire entendre et laissant à d'autres le soin de décider pour elle y compris de son avenir.

L'exercice de la citoyenneté exige une démarche centrée sur la personne pouvant décider elle même du sens à donner à sa vie. C'est du vivre ensemble qu'il s'agit.

Mme Greffe, doyenne de Venon et Marc Oddon

S'il est une question politique, c'est bien d'une part celle de l'exercice des droits et libertés pour les personnes âgées et celle du financement comme en témoigne cette déclaration de Laurence Rossignol lorsqu'elle était au gouvernement en charge des personnes âgées : *« l'élection présidentielle de 2017 doit être l'occasion de porter un grand débat sur l'autonomie, une sorte de conférence de consensus intégrant les citoyens pour trancher cette question du financement. A mon sens il vaut mieux faire appel à la solidarité nationale donc à l'impôt pour renforcer l'APA sinon c'est l'assurance individuelle qui prendra du poids. Or un système assurantiel est source d'inégalités »*

Oui, le vieillissement de la population est bien une question politique.

(1) ***Laroque G. : Edito, Gérontologie et Société, n°120, FNG, 2007***

Extrait de la conférence de Jean Giard, ancien Député et ancien Président de ALERTES 38.

Belledonne et veillées 2016, quelques échos étoilés

Un spectacle très apprécié à la fois des enfants et des adultes. Avec la compagnie des Noodles, choisie par nous, rémunérée par l'Espace Belledonne et la Métropole.

Une excellente soupe au pistou, préparée et servie par Dominique Boufflers de la ferme de Loutas.

Un temps de jeux, apportés par les participants. Dont les jeux fabriqués par les enfants des TAP, grâce à la créativité d'Isabelle Kerloch et le travail du bois effectué par Karine Oddon, Jean-Claude Bruyère, Gil Rabiot et Christophe Champetier ; 72 entrées payantes, plus une trentaine d'enfants.

Étaient présentes 4 personnes de Scènes Obliques et de l'Espace Belledonne. Ce fût aussi l'occasion d'une collaboration avec l'Amicale Venonaise (pour la caisse à l'entrée et le paiement de la soupe) l'Association musicale (pour celle du bar) et le Comité des fêtes (pour le prêt de la vaisselle). Sans oublier le coup de main de Rémy Bolliet, l'accueil de Joëlle Cartaux, propriétaire du château et le soutien efficace d'élus.

NOUVEAU !

Mise à disposition du Broyeur de déchets verts

Lors du Conseil Municipal du 21 juin 2016, une délibération a été prise concernant la mise à disposition d'un broyeur de déchets verts par la Métropole. Celle-ci, dans le programme de prévention des déchets s'était engagée à développer auprès de la population une offre de service répondant à leurs besoins en termes de broyage des déchets verts. Ainsi à la suite du vote des élus a pu être signée par la commune de Venon une convention portant sur le prêt d'un broyeur de végétaux.
La commune référente est la commune de Champagnier où est entreposée la machine que nous partageons également avec la commune d'Herbeys. Chaque commune aura la machine 10 jours par mois. Voici le calendrier établi :

VENON	HERBEYS	CHAMPAGNIER
14 / 20 nov 2016	21 / 27 nov 2016	28 / nov, 4 dec 2016
5 / 11 dec 2016	12 / 18 dec 2016	19 / 25 dec 2016
26 dec / 1 janv 2017	2 / 8 janv 2017	9 / 15 janv 2017
16 / 22 janv 2017	23 / 29 janv 2017	30 janv / 5 fev 2017
6 / 12 fev 2017	13 / 19 fev 2017	20 / 26 fev 2017
27 fev / 5 mars 2017	6 / 12 mars 2017	13 / 19 mars 2017
20 / 26 mars 2017	27 / 2 avr 2017	3 / 9 avr 2017

Une fois inscrit, il s'agira de préparer et d'apporter à la Mairie les documents ci-dessous qui confirmeront l'inscription : un élu référent vérifiera le dossier.

- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile
- Une assurance responsabilité civile
- Le contrat de prêt signé
- Une caution de 1000 euros.

Le protocole retenu est le suivant :

• L'agent municipal (référent technique) transportera le broyeur jusqu'au lieu de broyage qu'il fixera en fonction de l'accessibilité ; il en montrera le fonctionnement ainsi que les dispositions à prendre et fera l'état de la machine avant et après usage.
• L'usage du broyeur est gratuit.
• Le planning des opérations sera réalisé en fonction de la répartition géographique des lieux indiqués par les référents.
• Le prêt se fera par demi-journée ou journée.
• Chacun garde son broyat qu'il peut utiliser de différentes façons : paillage, compost, etc.

La mise en place du dispositif est en cours. Après quelques mois de fonctionnement, un lieu dédié sur le site de Venon permettra aux particuliers de s'inscrire et d'imprimer les documents, à l'instar de ce qui est fait pour la mise à disposition de salles.

TRAVAUX D'ÉTÉ

Les jeux dans la cour de l'école

Durant le mois de juillet, de nouveaux jeux ont été installés pour les enfants : une toile d'araignée géante, un toboggan, un banc et une table et un petit train.

Le coût global s'élève à 45 424 €. Notre commune n'a investi que 19 948 € grâce aux soutiens de Mme Annie DAVID, Sénatrice (14 983 €) et du Conseil départemental (10 493 €).

Une belle récompense : les enfants, surpris lors de la rentrée des classes, ont adressé leurs remerciements à tout le Conseil municipal ainsi qu'au personnel de la mairie !

La cour de l'école

La première partie de la cour de l'école n'avait pas été remise en état et les petits gravillons qui se détachaient écorchaient souvent les genoux ! Pour une dépense pour la commune de 9 000 €, c'est aujourd'hui réalisé.

TRAVAUX D'ÉTÉ

Pendant que certains sont « à la bronzette » et d'autres boostés par treekking en terres inconnues, ceux qui restent s'affairent !!!

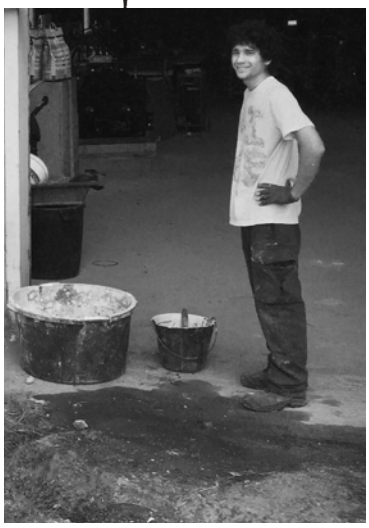

Comme chaque année deux jeunes venonais ont été tirés au sort parmi les candidats pour une semaine de travaux au service de la commune. Cet engagement citoyen est aussi le moyen de collaborer avec joie et entrain entre générations et de transmettre une passion pour notre village.

Aménagement, gros ménage, peinture, nettoyage, rien n'a fait obstacle à la volonté et à la disponibilité de nos jeunes. Et ceci même pour continuer et remplacer durant les mois de juillet août et septembre notre employé communal qui était indisponible.

Réalisations :

- des étagères et bacs de rangement, ont été achetés,
- une benne de 30 m^3 pour l'évacuation des déchets a été remplie,
- les matériels ont été triés et remis en état,
- le drain de l'entrée a été repris et, dans les jours qui suivent, un terrassement de la même entrée va être réalisé.

Sous la direction de Rémy Bolliet, merci à Robin, Camille, Marc-Aurele, Remy, et Yan pour leur engagement !

Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques

L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques se poursuit sur la commune. Nous avons eu l'opportunité de mobiliser une subvention importante pour supprimer les portées de câbles sur le secteur de la chappe et des roux. La commune en a profité pour moderniser les éclairages existants le long des travaux et a financé l'enfouissement des réseaux téléphoniques attenants.

Défibrilateur

Il est installé à la salle des fêtes. N'hésitez pas à y faire appel. Des sessions de formations sont proposées par différentes associations sur la métropole, et le personnel communal sera formé. Il est souhaitable que les membres des associations de Venon se forment égalament

TRAVAUX du PRINTEMPS PROCHAIN

Il est prévu des travaux de consolidation du chœur de l'église, l'installation d'une cloison amovible dans la salle des fêtes, sur le chemin de Pressembois, une visite avec la Métro a eu lieu en vue de la réfection du réseau d'eau potable et de l'enrobé de la chaussée. Peut-être sera t'il pertinent de toucher aux réseaux secs..., mais il est urgent d'attendre le printemps pour lancer ces travaux.

PLACE DU VILLAGE

Du 12 juillet au 2 septembre 2016, il a été fait appel public à la concurrence pour le marché de la maîtrise d'œuvre d'une salle multi-activités, l'accessibilité du bâtiment de la mairie et de leurs abords.

La mission aborde les domaines de compétences suivants :

- Architecture (démolition/construction/ rénovation) / patrimoine bâti,
- Architecture du paysage comprenant également le volet écologique, la gestion de l'eau, l'aménagement de l'espace public,
- Conception de structure intégrant globalement les mesures économiques en matière thermique, acoustiques, gestion des fluides, des VRD, etc.

Sur la base d'un remarquable cahier des charges, établi par le CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) de l'Isère et le Conseil municipal, (dont voici quelques extraits, s'inspirant du travail tout aussi satisfaisant réalisé par nos deux architectes Serge Argaud et Jacques Félix-Faure), trois architectes ont été retenus : Philippe Bouche (architecte mandataire), Catherine Pichat (architecte du patrimoine) et Square Paysage. Ils seront accompagnés par les bureaux d'études suivants : AKOE (pour les fluides), TRACES (pour les VRD), SORATEC (pour les structures), ACOUSTB (pour l'acoustique) et CCG (pour l'économie).

Les premiers objectifs identifiés au regard des enjeux (extrait du cahier des charges) **sont les suivants :**

Urbain

• Maintenir une centralité en lien avec les différents équipements de la commune

• Affirmer le statut de place de village en améliorant l'accueil du public (de l'espace public aux services communaux - accessibilité PMR, etc.)

• Améliorer la lisibilité de la mairie, de l'église, de la place et affirmer celle du nouveau bâtiment depuis la route

• Faciliter l'accès au bâtiment à tous (piétons, cycles, véhicules)

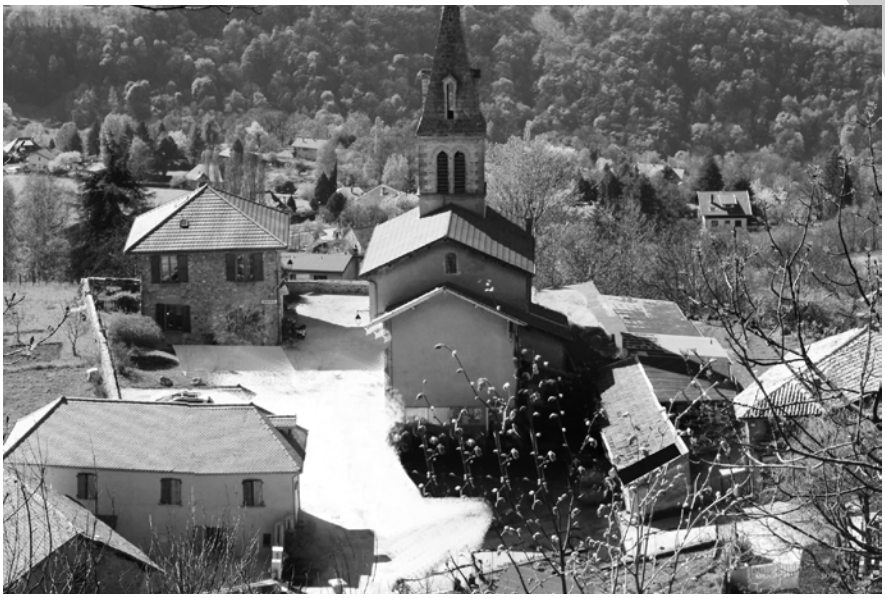

Paysagers

• Réaménager les abords des différents bâtiments (mairie, église, nouvelle salle multi-activités), de la place du village, des stationnements existants ainsi que les cheminements

• Offrir un parvis de mairie/église, une place publique de représentation.

Patrimoniaux

• Volonté de préservation du bâtiment mairie tout en envisageant son évolution : restructuration de l'existant et extension ?

• Comment intervenir sur cette typologie architecturale sans la dénaturer ?

• Volonté de mettre en valeur l'église

Sociaux

• Mutualisation du bâtiment mairie et de la nouvelle salle muli-activités, ils seront maison commune (accueil des différents services et manifestations). Le bâtiment partie mairie gardera sa fonction mais sera doté de l'apport d'une salle avec le nouveau bâtiment (salle des mariage / salle du conseil). Il sera donc demandé un soin particulier à la gestion des flux des différents publics autant au niveau des bâtiments qu'au niveau de l'espace public. Les usages devront répondre à un confort pour tous.

• Créer un lien avec l'espace public, particulièrement la Place du Village, avec le cimetière via un cheminement et les autres équipements de la commune, salle des fêtes, école, etc.

Environnementaux

• Volonté d'améliorer le confort thermique d'hiver afin de répondre aux normes de performances énergétiques (RT 2012, etc.) pour le bâtiment mairie et atteindre un niveau de performance énergétique de qualité avec une attention particulière portée sur son coût de mise en oeuvre et d'entretien sur la durée.

• Orientation vers le choix de matériaux bio-sourcés,

Confort d'usage

• Rendre accessible les espaces publics et les espaces dédiés aux bâtiments de la place à tous.

• Améliorer le confort pour le personnel (thermique, d'ambiance lumineuse, acoustique, etc.) ainsi que pour l'ensemble des usagers, utilisateurs.

S'agissant d'un projet important, il a été arrêté une tranche ferme. Cette mission sera introduite par un diagnostic suivi d'un scénario puis d'un calendrier et enfin d'un plan d'ensemble, s'ajouteront ensuite les tranches conditionnelles.

Il est prévu une collaboration participative avec les élus et techniciens de la Métropole, nos conseillers municipaux, les associations venonaises et les habitants.

Il ne reste plus qu'à se mettre au travail… et comme diraient nos anciens « y a du pain sur la planche ! »

VENON DANS 20 ANS

Il a toujours été demandé aux élus de réfléchir en terme de prospectives pour le développement du territoire dont ils avaient la charge. D'où, autrefois, le POS (Plan d'Occupation des Sols), puis le PLUI (Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal) et maintenant le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Les enjeux sont plus globaux et nous devons approfondir des orientations en termes d'urbanisme, d'emplois, de transports, d'environnement et de qualité de vie. En ce qui nous concerne, nous appartenons au territoire Nord-Est de la Métropole.

La loi indique : « Le PADD est un document synthétique qui doit faire apparaître clairement les grandes orientations retenues pour le territoire. Le PADD constitue le projet politique des élus et doit être compréhensible par l'ensemble du public…». Son élaboration assure la mise en conformité des documents d'urbanisme communaux avec la loi Grenelle et le SCoT en évitant ainsi la caducité des POS et la fragilisation des PLU non grenellisés. Il définit :

• Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,

• Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale […].

Ces orientations seront traduites en principes, en règles de constructibilité et d'occupation des sols dans le règlement des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi lors d'une seconde phase de travail en 2017 et 2018. L'arrêt du projet de PLUi se fera mi-2018 afin de permettre l'approbation à mi-2019.

Le travail des élus

La définition des enjeux auxquels doit répondre le PADD est le fruit d'une démarche collective de co-construction avec les communes. Ainsi, cinq séminaires thématiques ont été organisés au 1er semestre 2016 avec les élus métropolitains et communaux (Organisation du territoire, Mobilité, Environnement, Économie et Habitat). Des ateliers de travail ont régulièrement rassemblé les urbanistes de communes, de la Métropole, de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise et de l'EP SCoT. Le travail mené avec chaque commune sur internet a permis d'enrichir le contenu du projet de PADD. Là encore, saluons la participation des venonais !

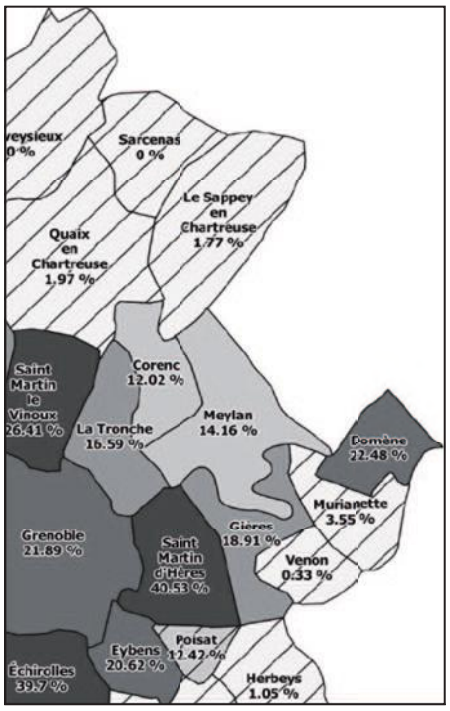

Les grandes orientations du projet de PADD ont fait l'objet d'une première présentation en conférence intercommunale des Maires et de conférences territoriales au mois de septembre et octobre 2016. Un deuxième examen est prévu en décembre 2016.

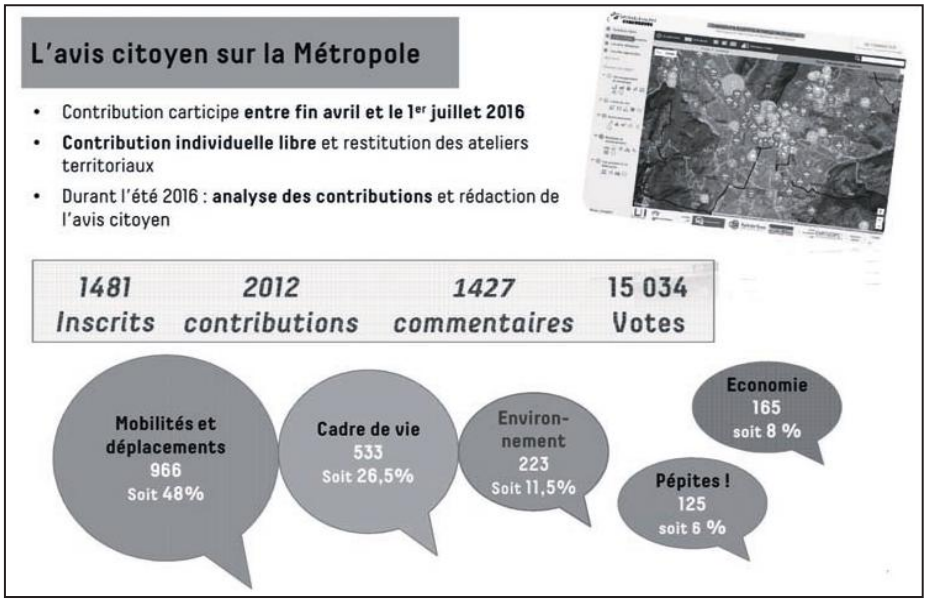

La concertation

La Métropole a mis en place un outil de cartographie collaborative en ligne (Carticipe) et a permis aux habitants de fournir plus de 2 000 contributions. Informés dans notre dernier bulletin, les venonais se sont distingués par leur participation. Plusieurs éléments ressortent de cette première phase de concertation. Tout d'abord une attente forte sur les déplacements, quels que soient les modes, de fluidifier les parcours, d'améliorer les connexions, de travailler les franchissements et de développer les alternatives à l'automobile, tout en maintenant cette dernière. Plusieurs éléments ressortent de cette première phase de concertation.

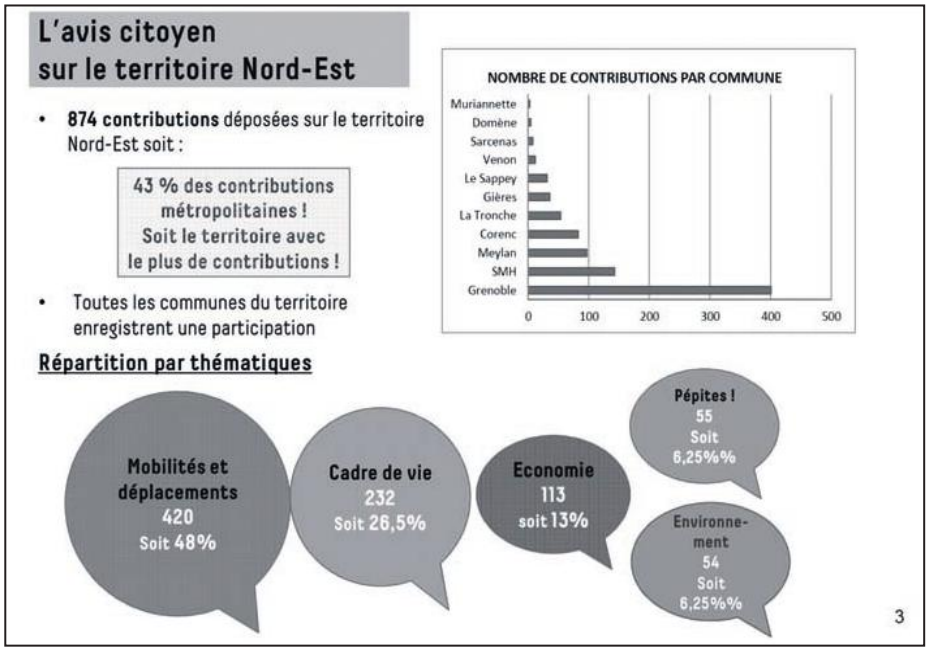

En résumé

Les métropolitains sont également vigilants à un développement adapté à l'intensité urbaine, avec une attention particulière sur la qualité des espaces publics, les équipements de proximité ou la notion de fraîcheur en zone urbaine.

La mixité sociale est défendue, notamment par la recherche d'une bonne répartition des logements y compris sociaux sur le territoire métropolitain. Le paysage est aussi une composante essentielle pour les habitants.

Il est nécessaire de le préserver et de le valoriser, à petite comme à grande échelle en rappelant l'importance de conserver des espaces naturels et agricoles de l'urbanisation. L'attractivité du territoire est pointée comme un élément à renforcer, tant du point de vue économique – avec le maintien de pôles commerciaux de proximité, le développement de zones d'activités dans le Sud et de nouvelles zones d'activités en périphérie urbaine – que du point de vue touristique et de l'économie de la terre et mixité sociale.

La parole des venonais prise en compte

En notant dans les objectifs du PADD, de conforter les activités agricoles, de développer les interrelations vertueuses avec les massifs, de protéger la forêt, de créer une gare TER à Gières, entre autres, des messages sont passés. La concertation se poursuit et il est important que vous vous investissiez encore et encore…

Il s'agit de l'avenir de notre patrimoine, de notre agglomération et plus généralement de l'héritage économique, écologique, culturel que nous donnerons à nos enfants.

Alors Venon dans 20 ans c'est un investissement commun d'aujourd'hui.

Pour tout comprendre
Rendez-vous
mercredi 23 novembre
à 18 h 30
à la salle des fêtes

Après la réunion de concertation du 16 juin dernier sur le PLUi, cette rencontre permettra de vous présenter l'avancement des enjeux couverts par le PADD.

Venez encore nombreux !

Nous sommes honorés de l'investissement des venonais à l'échelle métropolitaine. Continuons !

ADIS À VENON

Agir pour un développement intercommunal Solidaire
GRENOBLE - ALPES METROPOLE

Parlons d'avenir : une opportunité de débattre sur les enjeux majeurs en termes d'urbanisme, de transport liant la Métropole et les 21 communes de l'ADIS et plus globalement comment construire une coopération efficiente entre une grande agglomération et les communes de proximité ?

Le groupe ADIS (Agir pour un Développement Intercommunal Solidaire) a organisé sa 2ème Assemblée Générale à la Mairie de Venon le 7 octobre dernier.

Pour Jacques Nivon, son Président, l'année a été marquée par le transfert de la compétence voirie et le travail mené par le groupe au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour garantir la neutralité, la soutenabilité financière et le caractère équitable de ce transfert pour les budgets communaux et métropolitains. Il est également revenu sur l'iniquité de traitement entre les collégiens de la Métropole et les collégiens du reste du Département en matière de transport scolaire, iniquité dénoncée par le groupe et qui a finalement abouti à l'instauration d'un tarif scolaire différencié selon le niveau de desserte en transport en commun des zones de la Métropole. Le lancement des conférences territoriales a également été salué. Ces conférences offre un nouveau temps d'échanges pour nos communes.

Cette particularité facilite nos liens avec les conseils municipaux, ainsi que nos discussions avec l'ensemble des groupes politiques de la Métropole.

Nous avons cependant encore des efforts à faire pour améliorer l'appropriation des projets métropolitains par les habitants dans nos communes. Le Président du groupe a fait référence ici au souhait des élus d'élaborer une charte de confiance destinée à asseoir les relations Commune-Métropole. Autre chantier important dans lequel les communes devront prendre toute leur part : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur lequel les conseils municipaux de nos 49 communes devront débattre dès ce mois-ci.

Cette AG de rentrée a également permis aux élus de Venon de présenter le projet de "coeur de village " avec la construction d'une nouvelle salle d'activités pour les associations, l'accessibilité (PMR) de la mairie et l'embellissement des abords, la mise en valeur de ce site patrimonial et aussi la sécurité sur la route. Enfin, la découverte des peintures murales du coeur de l'église datant du treizième siècle ainsi que le point de vue sur la métropole depuis son parvis ont étonné les maires et conseillers du groupe ADIS. Sans oublier l'accueil dynamique de la patronne du petit bistro de Venon et son gratin dauphinois !!

Nos conseillers municipaux sont des relais essentiels de proximité pour les métropolitains et il est indispensable qu'ils portent eux aussi l'intérêt de la Métropole. Cet aspect est essentiel pour le groupe ADIS qui se démarque des autres groupes de la Métro par sa diversité politique et n'est pas adossé à un parti. Il ne faut pas oublier qu'ainsi formé, ADIS donne un poids tout particulier à nos communes.

CIRCULATION ROUTIERE

Pour la sécurité la vitesse est limitée sur Venon. La règle est fixée à 30 km/h et le 50 km/h devient l'exception.

C'est en analysant au plus près la configuration de nos voies de circulation et de leurs croisements, les risques potentiels pour nos différents usagers : (piétons, cycles), face à un trafic routier toujours en croissance et malgré les derniers aménagements effectués sur la route départementale que cette question a été levée. Plusieurs venonais se sont manifestés pour que l'on arrive à trouver une solution plus apaisée.

Concrètement pour Venon

Une zone 30 km/h est établie à l'échelle de la commune. Les quelques axes autorisant une vitesse à 50 km/h, signalés par simple marquage au sol à chaque intersection, libère en plus l'espace public des panneaux de signalisation.

Donc concrètement, toutes les routes communales sont limitées à 30 km/h et sur la route départementale seules les parties marquées au sol à 50 km/h sont autorisées à cette vitesse.

En s'appuyant sur la loi (du 22/07/2015) relative à la transition énergétique pour la croissance verte, l'expérimentation dans d'autres communes a permis de faire émerger les avantages d'une circulation limitée à 30 km/h :

- Rendre la commune plus agréable et favoriser les déplacements à pied, à vélo et en transports en commun.
- Améliorer la cohabitation voitures, vélos, piétons.
- Réduire le bruit généré par les voitures.
- Réduire la pollution (une vitesse plus stable évite les accélérations).
- Réduire l'impact des accidents pour les piétons et vélos.
- Diminuer la distance de freinage : moins d'accidents mais aussi moins de pollution aux particules fines (le système de freinage émet des particules).

Rentrée 2016

Jeudi 1er septembre, en route pour une nouvelle année scolaire. 65 enfants sont invités par la toute nouvelle équipe enseignante à prendre place dans le petit train installé dans la cour de l'école. Mme Nathalie Mottin conduira tout ce petit monde vers de nouvelles aventures avec à ses cotés pour la soutenir dans ses multiples responsabilités, Mmes Laure Basile et Karine Dubois ainsi que Mr Antoine Deville.

Bienvenue à cette toute nouvelle équipe qui, depuis le mois de juillet, s'investit pour faire de cette rentrée une réussite.

La nouvelle répartition des classes est :

Mme Nathalie Mottin, pour les **CP, CE1, directrice de l'école**

Mme Karine Dubois pour les **CE2, CM1, CM2**

Mme Laure Basile et **Mr Antoine Deville** à mi-temps pour les maternelles, secondés comme les autres années par l'aide précieuse de Christelle et d'Isabelle.

Un grand merci pour le travail accompli par ceux qui ont décidé de suivre un autre chemin, en particulier à Mr Laurent Huttaux qui a accompagné de nombreux petits venonais sur la route du collège. Bienvenue aux nouvelles familles qui ont rejoint notre école. Très bonne année scolaire à tous.

Du changement aussi dans les aménagements de l'école : Cet été nous avons pu grâce aux aides financières apportées par les subventions de **Mme Annie David,** sénatrice, et du Conseil départemental effectuer la réfection d'une partie du chemin de la cour de l'école et, pour le plus grand bonheur des enfants de Venon, mettre en place des jeux d'extérieur.

Enchantés par ces nouvelles installations, les enfants de la classe maternelle ont adressé un courrier à tous les membres du Conseil municipal mais aussi au personnel communal pour les remercier chaleureusement.

Rythmes Scolaires - Projet Éducatif de Territoire

L'évaluation des rythmes scolaires mis en place à la rentrée 2014 pour une durée de 3 ans est en cours au sein d'un comité de pilotage rassemblant des représentants de la Mairie et du périscolaire, des Francas, des enseignants et des parents d'élèves. La synthèse de ce travail permettra de proposer à l'inspection académique pour la rentrée 2017 un nouveau PEDT. Nous tenons à remercier toutes les personnes bénévoles qui encadrent des ateliers aux cotés d'Isabelle Kerloch. Leur investissement nous est précieux et très apprécié des enfants et de leurs familles. Les activités sont détaillées sur le site venon.fr.

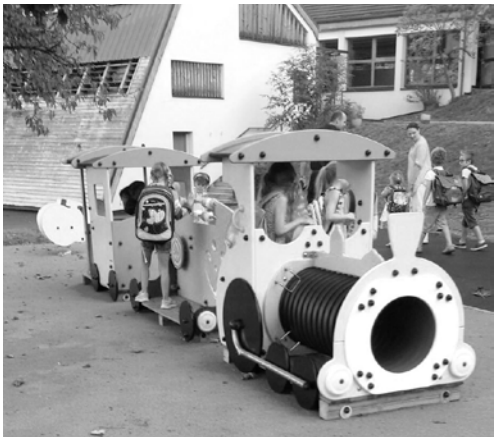

Crèche des Lithops

La crèche parentale Les Lithops, située 30 Rue de la Libération 38610 Gières accueille les enfants de Venon du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 dans la limite des places disponibles site : crecheleslithops.wixsite.com/crecheleslithops#!

Les enfants s'aèrent pendant les vacances

Cet automne, a été organisé un programme d'activités très apprécié des enfants pendant les sept jours d'ouverture de l'accueil de loisirs de Venon ! Tous ont profité de notre beau village et de ses petits ruisseaux pour observer la vie des petites bêtes, fabriquer épuisettes, cannes à pêche et moulins à eau.

Chaque jour, des activités sportives et des ateliers de découverte (artisanat, cuisine, bricolage) ont été proposés aux enfants. Mardi, une sortie à la piscine de Meylan. Mercredi, une grande chasse au trésor ou l'occasion de découvrir les fontaines du village et de visiter la ferme de Pressembois. Jeudi, les enfants ont choisi le menu du midi et cuisiné eux-mêmes un délicieux repas. Un régal pour les petites papilles ! Vendredi, un grand goûter a réuni les familles : sablés, crêpes et des jeux en bois pour s'amuser !

Les animateurs BAFA de notre accueil de loisirs, organisé par l'Association des Centres de Loisirs de Grenoble, encadrent à l'automne et au printemps les enfants de Venon ou de plus loin. Le plaisir de ces quelques jours ensemble, petits et grands, permet de tisser des liens inoubliables et de se donner rendez-vous aux prochaines vacances !

Nous voulons des TAP(pes) !!!

Depuis deux ans et la réforme des rythmes scolaires, la mairie de Venon propose des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) après l'école, de 15h30 à 16h30.

Ces moments permettent d'échanger et de transmettre des savoirs, des techniques et de vivre de riches expériences avec les enfants de notre village.

Si vous souhaitez vous joindre à l'équipe d'animation et partager avec les enfants des temps de lecture, de poésie, de théâtre ou encore des ateliers de bricolage, de couture, de jardinage, toutes vos idées sont les bienvenues !

Vous pouvez nous contacter à l'adresse internet venon.periscolaire@free.fr et venir échanger avec les bénévoles.

Au plaisir de vous rencontrer bientôt,

GO, top départ, jouez !

Le 1er juillet dernier, cinq élèves de Venon ont participé au tournoi de Go des écoles, organisé par la ville de Grenoble au parc Paul Mistral.

Né en Chine il y a plus de 3000 ans, le jeu de Go est un jeu de stratégie aux règles très simples et aux développements complexes.

Grâce au dynamisme des clubs et des écoles, les rencontres inter-scolaires sont régulièrement organisées à Grenoble.

Les écoliers de Venon ont tous été initiés au jeu de go pendant les TAP. Les plus motivés ont pu être formés et participer au tournoi, avec la bienveillance d'Isabelle Kerloch, responsable du centre de loisir, et de Laurent Hutteaux, directeur d'école.

Après un pique-nique dans le parc, c'est dans une ambiance festive et amicale que 140 écoliers de Grenoble et alentours se sont rencontrés pour ce tournoi. La chaleur était de la partie mais n'a pas déconcentré nos jeunes. C'est ravis et pleins de souvenirs qu'ils ont réintégré l'école de Venon dans l'après-midi.

Vivement les prochaines rencontres inter-scolaires de jeu de Go !

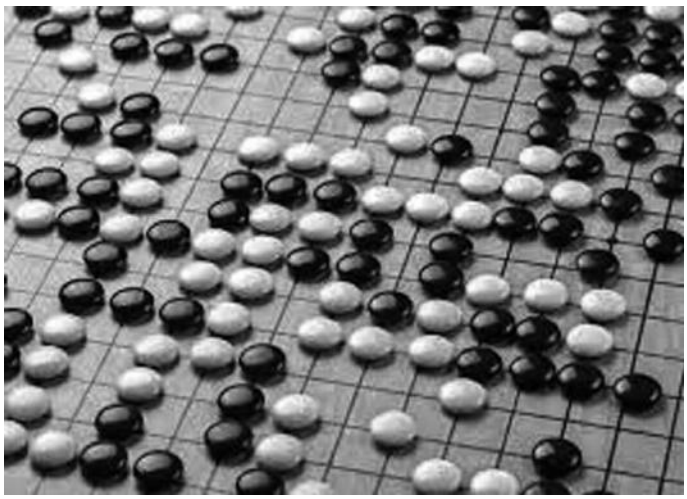

Jeu de go - Bienvenue

Le but du jeu est la constitution de territoires en utilisant un matériel des plus simples : un plateau, appelé goban, sur lequel est tracé un quadrillage et des pions, appelés pierres, que l'on pose sur les intersections de ce quadrillage à tour de rôle. Les règles s'apprennent en quelques minutes et permettent aux débutants de faire rapidement des parties passionnantes.

Mon aventure aux championnats d'Europe 2016 de course d'orientation

Mathis

Je m'appelle Mathis Gennaro, j'ai 16 ans et je suis en 1ère S au lycée Honoré d'Urfé de Saint Etienne. Étant interne, je ne rentre que le week-end. Pourquoi Saint Etienne me direz-vous ? Parce que je suis en section sportive course d'orientation, nous avons 3 entraînements physiques et techniques par semaine en plus des cours : renforcement musculaire, VMA et sorties en forêt sur des circuits préparés par nos coachs.

Cette année, j'ai intégré l'équipe de France de course d'orientation et j'ai participé aux championnats d'Europe des jeunes (EYOC : European Youth Orienteering Championships) qui se déroulaient en Pologne.

Pour commencer, il y a eu des sélections pour savoir qui partirait aux EYOC. Seules les catégories hommes/dames 16 et 18 ans sont concernées. Au maximum 4 coureurs de chaque catégorie peuvent être appelés. Trois courses étalées sur deux jours se sont déroulées en Bourgogne Franche-Comté : un sprint et une moyenne distance, et une longue distance le lendemain. Les courses se passent plutôt bien pour moi, je suis même troisième sur la longue distance. Une semaine d'attente interminable puis les résultats tombent : je suis parmi les qualifiés.

Mon nom était écrit, j'étais super content. Il fallait donc continuer la préparation pour être au top de ma forme lors de ces championnats. J'avais deux mois et demi pour la peaufiner. Les terrains de la compétition sont très escarpés avec beaucoup de combes très raides, je devais donc m'entraîner à être au mieux dans les côtes. J'ai fait beaucoup d'entraînements physiques et j'étais prêt.

Voilà le jour J est arrivé : on est le 27 juin, il est 17h20 et je prends le train à Grenoble pour l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry pour rejoindre toute l'équipe de France, coureurs et coachs. A 18h20 je suis à Lyon et on se dirige vers l'hôtel pour y passer la nuit avant de décoller. A l'hôtel petit briefing sur la journée du lendemain puis distribution des dotations équipe de France avec des tenues de course et de rechange (j'en avais tant rêvé). Le matin, nous partons pour l'aéroport, puis décollage vers 10h en direction de Krakow en Pologne avec une escale à Amsterdam. Nous arrivons à Jaroslow vers 21h et devons encore patienter avant de nous installer dans nos chambres. Le jeudi on fait un petit entraînement pour voir à quoi ressemblent réellement les terrains. Puis le premier jour de course arrive, avec la longue distance où je m'en sors plutôt bien sur ce terrain technique et physique et je termine à la 30ème place. Puis on attend le soir avec impatience, car c'est le moment où les coachs vont nous dire qui est retenu pour les équipes du relais (car nous sommes quatre par catégorie et le relais s'effectue à trois). Encore une bonne nouvelle, je suis retenu pour le relais et plus précisément comme deuxième relayeur. Une fois de plus je suis content.

Mon aventure aux championnats d'Europe 2016 de course d'orientation

Le lendemain nous prenons le minibus pour nous rendre sur le lieu de course puis nous nous installons. Nous sommes arrivés dans les premiers, alors, on a une bonne place qui surplombe l'aréna. Le départ est dans une heure, ce qui nous laisse du temps pour nous préparer. Après un départ en masse et une très bonne course, notre premier relayeur me passe le relais en 3ème position au coude à coude avec les meilleures équipes qui sont la Suisse et la Russie. Je fais une bonne course où je reprends du temps sur le russe et en perds un peu sur le suisse, mais la Finlande a un deuxième relayeur stratosphérique qui relègue tous les autres à 5 minutes. Je ramène le relais en 4ème position au contact avec le Suisse et le Russe. C'est maintenant au tour de notre dernier relayeur qui est incontestablement le meilleur. L'attente est longue jusqu'au moment où il passe au poste spectacle, il est premier. Je n'y crois pas, personne n'y croit. C'est incroyable. Le Suisse est deuxième avec 40 secondes de retard environ. Notre relayeur replonge dans les bois puis de nouveau l'attente, jusqu'à ce qu'il réapparaisse au bout de la ligne d'arrivée, toujours premier ! Là c'est formidable, champion d'Europe c'était un rêve. Le soir même, place au podium avec une Marseillaise en notre honneur qui donne des frissons. Le lendemain c'est le sprint mais ma course ne se déroule pas bien et je finis 65ème (j'avais des étoiles plein la tête et du mal à me concentrer).

C'est la fin des championnats. Maintenant, c'est reparti pour trois heures de route, une nuit à l'hôtel et le retour en avion avec toujours une escale à Amsterdam et un atterrissage à Lyon.

J'ai vécu une magnifique aventure que je ne suis pas prêt d'oublier et qui j'espère se renouvellera. Je continue de travailler ma préparation physique avec mon coach Ludo. J'ai repris les entrainements au lycée et avec mon club Orient'Alp.

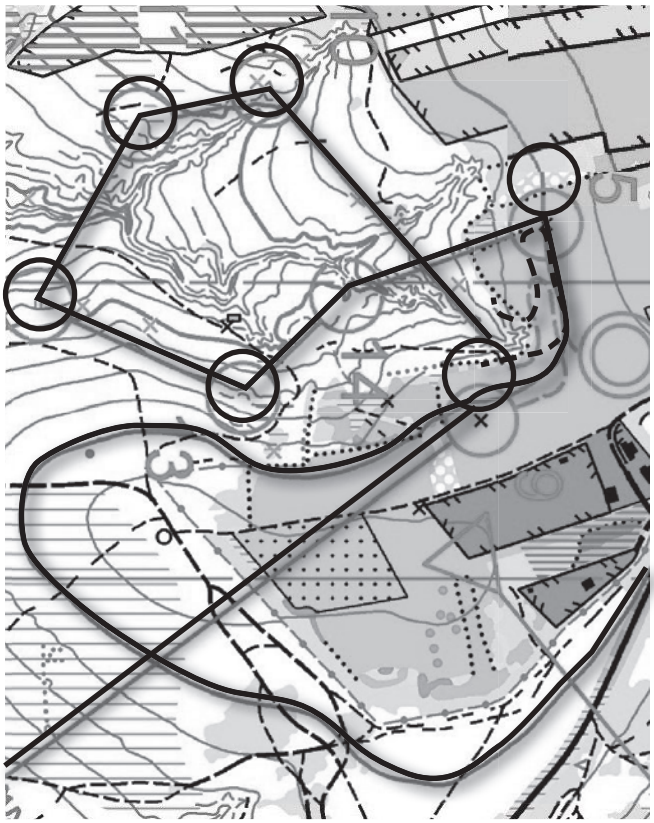

Pour en savoir plus sur la course d'orientation, vous pouvez visiter les sites suivants :

Le site de la fédération française de course d'orientation http://www.ffcorientation.fr/

Le site de la région Rhône-Alpes http://lraco.net/

Le site de mon club http://orientalp.free.fr/

Ça rame et ça gagne !

Elia, Louison et Anissa

C'est l'histoire de deux amis d'enfance Elia Gibaszek et Louison Schweizer qui décident à leur rentrée de 5ème de faire partie de l'AS Aviron de leur collège Le Chamandier de Gières. Début d'une longue et belle aventure !

De ce fait, ils participent à une compétition amicale qui regroupait des élèves de 5ème de différents collèges de la métropole grenobloise et, forts de leurs résultats, décident tous deux de se licencier au club de l'Aviron Grenoblois, en mars 2014. Ils s'entraînent environ 7 h par semaine et la passion pour ce sport les gagnent petit à petit : Elia est sélectionnée dès la 1ère saison aux championnats de France à Vichy. Elle court en 8 de couple barré et leur bateau fini 13ème de France.

Pour la saison 2015/2016, Elia et Louison « recrute » une troisième jeune de Venon et amie d'enfance Anissa Jaffria. L'affaire s'accélère : 3 à 4 entraînements par semaine, une semaine de stage à chaque vacances scolaires et les voilà partis au mois de juin pour, excusez du peu… les championnats de France.

Elia est sélectionnée pour faire parti du 8 barré J14 filles et Louison est lui aussi sélectionné pour le 8 barré J14 garçons. Les premiers résultats ne tardent pas pour Elia c'est la médaille de bronze. Quant à Louison, il se satisfera de la médaille d'argent à la régate internationale d'Aiguebelette. S'enchaînent en juin, la régate de Macon ainsi que les championnats de zone où leur bateau se positionne très bien.

C'est fin juin que leur plus grand souhait se réalise : participer aux championnats de France seulement un an et demi après leur début dans cette discipline. Le huit des filles où évolue Elia remporte sa série, puis la demi finale, avant de prendre la 2ème place de la finale A, médaille d'argent et Vice-championne de France ! Le huit garçons où évolue Louison finit en 4ème de la finale B.

C'est un sport qui demande énormément de discipline, de cohésion et surtout de condition physique. Même quand il fait froid ou que l'Isère n'est pas navigable, ils s'entraînent sur des ergomètres en salle.

Une véritable passion est née et quand on voit ces débordements de joie sur les photos, nous ne pouvons que leur souhaiter une excellente saison 2016/2017 avec encore plein de médailles !

Mener de front études et sport de haut niveau

Rémy

Je m'appelle Rémy Duquesne, j'ai 18 ans et je suis actuellement élève ingénieur en seconde année à l'INSA de Lyon.

Mes parents m'ont donné très tôt le goût du VTT et je pratique ce sport en compétition depuis l'âge de 8 ans. Déjà au collège, je voulais intégrer un lycée proposant une section « sports études VTT » pour pouvoir continuer à pratiquer ma passion. C'est comme cela que je suis entré au Lycée Xavier Bichat de Nantua, seul lycée public à proposer cette possibilité dans la région Rhône Alpes. Les horaires aménagés m'ont permis pendant 3 ans de m'entraîner plusieurs fois par semaine tout en suivant une scolarité normale.

J'ai pu ainsi être vainqueur en 2014 du classement individuel du Trophée de France du Jeune Vététiste (TFJV) et être 2 fois Champion de France UNSS de VTT, avec l'équipe de mon lycée, en 2014 et 2015. J'ai également été sélectionné 3 fois pour des stages avec l'Equipe de France.

Mon but était de pouvoir intégrer, après le bac, une école d'ingénieur proposant

également des horaires aménagés pour les sportifs. L'obtention de mon bac S avec mention TB en 2015 ainsi que mon statut de « SHN » (Sportif de Haut Niveau) m'ont permis d'intégrer l'an dernier l'INSA de Lyon qui propose aux « SHN » de faire le cycle préparatoire en 3 ans (au lieu de 2). Cet aménagement me permet de continuer à m'entraîner plusieurs fois par semaine et de pouvoir participer à divers stages. Au cours de la saison 2016, j'ai même commencé à participer à quelques courses internationales, en Suisse, Italie, Allemagne ou Autriche.

Pour la saison 2017, je vais être en catégorie « U23 » et je prévois de participer à plusieurs manches de Coupe du Monde, dont une au Canada.

Et quand je viens à Venon, mon parcours d'entraînement favori est (au départ de Venon), de monter sur la crête de Combeloup, de redescendre jusqu'à Gières en passant par Pressembois et de remonter par le chemin. J'ai affiné ce parcours petit à petit, pour trouver les petits chemins les plus techniques et il convient parfaitement à ce que je dois faire à l'entraînement.

Sidonie

Ma vie quotidienne au conservatoire de Grenoble et au Collège Charles Munch

Je m'appelle Sidonie ODDON ; j'ai 12 ans et je suis en 5ème classe à horaires aménagés Musique (CHAM).

Pourquoi en classes CHAM ? Je pratique le violoncelle depuis l'âge de 5 ans et le piano depuis le CM2. Quand il a fallu choisir les options de collège, j'ai choisi l'anglais. Mais il m'a été proposé de rentrer en classe « Horaires aménagés » avec, comme instrument, le violoncelle. Au début je ne voulais pas y aller.

Puis après avoir bien réfléchi, j'ai décidé de passer le concours d'entrée et je l'ai réussi.

Les cours habituels enseignés au collège ont un horaire réduit. Par exemple, je n'ai que 3 heures de mathématiques et non 4 comme il se devrait.

En revanche, j'ai deux cours de musique au lieu d'un seul : ces cours sont plus compliqués que ceux des collégiens : par exemple je fais de la lecture de notes, de rythme, de la composition, etc. Les horaires sont dits aménagés parce que le mardi après-midi et le vendredi matin, je n'ai pas cours au collège mais je me rends au Conservatoire de musique voisin pour prendre mes cours de violoncelle, d'orchestre et de solfège. Je dois les travailler à la maison ½ heure par jour pour le violoncelle et ¼ heure pour le solfège.

Le matin, je dois me lever très tôt car je prends le bus de 6h50 qui me mène à l'arrêt Edelweiss de Gières et ensuite je prends le bus 15 jusqu'à la Préfecture puis le tram A direction Échirolles pour m'arrêter à la MC2. Et il me faut encore marcher pendant 5 à 10 mn. Le mardi et le vendredi, j'emmène mon violoncelle sur le dos en bus, en tram et à pied. Les jours où j'ai ma leçon de violoncelle, avant les cours je vais le poser au coffre du Conservatoire. Je déjeune à la cantine de Charles Munch et je rentre le soir à la maison vers 17h15 ou parfois plus tard.

Cette année est un peu exceptionnelle car je dois passer un examen de fin de cycle I en violoncelle et en solfège. Il ne faut pas que je rate ces examens sinon je serai exclue de la formation. Parfois, il y a des concerts auxquels je dois participer : concert avec l'orchestre au Conservatoire et parfois pour accompagner la chorale du Collège (soit je joue du violoncelle, soit je chante).

Finalement, moi qui hésitais à rentrer en CHA, je suis maintenant très contente de ce choix. Je peux ainsi vivre ma passion qui est la musique sous tous ses aspects : jouer du violoncelle et du piano, chanter, et ce dans un cadre privilégié. J'aime FAIRE de la musique et pas seulement écouter de la musique. Dans l'avenir, je ne pense pas pourtant faire de la musique mon métier, mais conserver ces activités musicales pour le plaisir.

Une folie d'animations : *comment se préparent-elles ?*

Cet été de nombreuses animations de qualité ont ponctué de juin à septembre l'été de Venon. Pour préparer le festival Changer d'Airs, Thalie, la Fête de la musique ou les Veillées de Belledonne, la chorale de Venon, le cinéma en plein air, le 14 juillet et que tout soit prêt le jour J. Il importe pour les associations qui les portent de mettre en place toute une logistique qui, bien orchestrée, permettra le moment venu de réussir ces animations pour la plus grande joie des participants venonais ou non, de les suivre avec intérêt.

En premier lieu, il est à noter qu'à côté de l'association organisatrice, c'est souvent l'occasion de coopérer entre associations venonaises : par exemple pour le festival Changer d'Airs œuvrent l'Association Musicale de Venon, le Comité des fêtes, Welldone, ainsi que la mairie, notamment avec le concours de l'agent municipal. Il en est de même pour la Veillée de Belledonne qui a pu compter pour la soirée au Château de Venon sur le Comité des fêtes, l'Amicale Venonaise et l'Association Musicale de Venon.

C'est l'occasion unique pour les associations de travailler ensemble pour la réussite commune de ces événements.

Le rôle des bénévoles est prépondérant dans les organisations d'animations des petites communes comme la notre et sans eux rien ne pourrait être organisé : pour

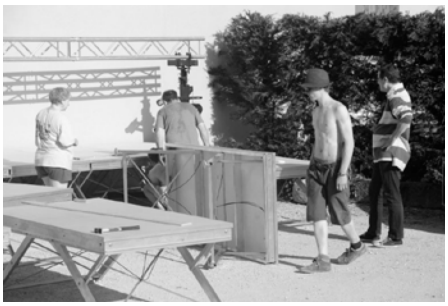

Changer d'Airs ils étaient près de 50, pour Thalie 30, une vingtaine pour la Veillée de Belledonne et une quinzaine pour la Fête de la Musique organisée par Grandchamp. Entre eux sont réparties les tâches à plus ou moins long terme, car il faut penser à tout : les achats pour approvisionner les buvettes et buffets, la mise en place du matériel, des parkings, de la billetterie éventuellement… Il faut aussi faire savoir

car la publicité de l'événement est importante : panneaux, banderoles, articles de journaux et annonces par internet, par le biais des informations municipales sur supports variés comme papier et numérique ainsi que la surveillance surtout en ces temps troublés. Et puis l'événement passé, il faut ranger, nettoyer. Il y a aussi du travail administratif à faire avant et après : autorisations diverses, budget prévisionnel puis réalisé, demande de subvention, penser aux invitations de personnalité et

parer toutes éventualités (intempéries et divers problèmes logistiques de dernières minutes qui font les anecdotes une fois l'événement terminé !).

Aussi le temps de préparation est également très long : 6 mois pour Changer d'Airs qui est une grosse manifestation sur plusieurs jours à raison d'une soirée toutes les 3 semaines, 3 mois pour Thalie avec 6 réunions. En hiver, il faut prévoir les animations de l'été !

Et le rôle de la mairie dans tout çà ? Sans être pilote de ces manifestations, elle se doit d'apporter tout son soutien pour que Venon poursuive cette belle dynamique appréciée de ses habitants et **reconnue dans l'agglomération grenobloise.**

Un grand bravo, un grand merci à tous d'autant qu'à l'approche de l'hiver vous travaillez encore au réchauffement culturel !

LA JOURNEE DU PATRIMOINE

Organisée conjointement par la commune, l'association VPP et les services du Conseil départemental, la journée a été marquée par l'inauguration des travaux de l'église.

La poursuite du dégagement des décors peints, les travaux d'électricité, l'étude de la voûte, les façades et la reprise de zinguerie du toit, au total pour 2016 une dépense de 75 000 € a été financé par la commune à hauteur de 55% et par le Conseil départemental pour le solde soit 45%.

La présence du Vice-président Patrick Curtaud, en charge de la culture et du patrimoine, atteste de l'intérêt que le Conseil départemental porte à notre village !

La conférence « Venon et son église, du Label du patrimoine de l'Isère à la restauration du décor peint », par Mme Annick Clavier, Archéologue et Conservatrice du patrimoine, a passionné l'auditoire venu très nombreux.

LE FORUM DES ASSOCIATIONS

Une ressource d'énergies stimulantes !

Cette année le forum des associations s'est tenu le lendemain de la rentrée, le vendredi soir 2 Septembre à 17 heures sous les préaux de la Salle des fêtes. Heureusement, donnant plein Ouest, le soleil était de la partie jusque tard dans la soirée.

Les associations de Venon étaient toutes présentes pour proposer leurs activités, sur des stands montés rapidement mais attrayants pour un public nombreux. Qui plus est, une association voisine, Belledonne Rando était avec nous proposant plusieurs randonnées aux habitants de Belledonne, comblant une absence de proposition : de nombreux venonais ont visité ce stand, à la recherche d'informations démontrant qu'elle couvrait un besoin (voir dans pages ASSOCIATIONS : les associations partenaires près de chez nous).

Les inscriptions sont allées bon train ainsi que les prises d'informations auprès des Président(e)s des associations venonaises réunies pour l'occasion.

Bonne année à tous !

Chez «Changer d'Airs» : on souffle !

La quatrième édition du Festival Changer d'Airs a eu lieu le 28 mai 2016 sur la commune et a été une belle réussite ! Ce moment festif est une occasion unique de collaboration entre les associations, les jeunes et les habitants autour d'un projet collaboratif.

Nous avons bénéficié cette année de l'aide d'Alexandra, stagiaire de master 1 à l'université, pour la synchronisation et la planification des actions.

Comme chaque année, l'espace enfants, création, scène ouverte, concert situé vers l'école et la salle des fêtes a été piloté par l'association Welldone, avec une participation toujours active d'Isabelle et des TAP (temps d'accueils péri-scolaires), et même une pêche à la ligne animée par notre ancienne directrice Corine ! Willy résume la journée :« On a tous étés ravis par cette journée qui a amené beaucoup de soleil et de joie dans nos cœurs.. Malgré quelques problèmes de son, tout s'est bien déroulé pour nous du coté de l'école. Le spectacle pour enfants de Willy Dugarte nous a transportés au rythme de ses percutions, la scène ouverte a accueilli un moment incroyable au son des hangs. (NDLR : instrument de percussion mélodique…à découvrir !) Les Coureurs de rempart ont assuré un superbe concert, sur les sons duquel le public a pu danser.

Chez «Changer d'Airs» : on souffle !

Tout autour, l'atelier perles a vu beaucoup de créateurs en herbe défiler, l'expo photo nous a à tous donné des envies de voyage, le "chill-out" affichait complet tout l'après midi avec son ombre bien venue. Tous les goûts et envies étaient comblées avec des activités variées : pêche à la ligne, slack-line, kaplas ...

Merci et bravo à l'équipe cuisine qui a assuré, au Circus rock pour une superbe qualité des lumières, à Bertrand pour le son, au bar pour la joie de vivre dispensée par les serveurs... à tous ceux qui ont rendu cette journée exceptionnelle ! »

Delphine, présidente de l'Association Musicale de Venon très impliquée dans l'organisation et la programmation

« C'est à mon tour de vous féliciter tous pour la réussite de cette 4ème édition, une réussite bien évidemment collective et qui fait preuve des belles valeurs véhiculées par notre village de convivialité, de partage et la joie de se retrouver ensemble autour d'un évènement fédérateur, musical et intergénérationnel. »

Rejointe par la mairie de Venon : « Vous avez par votre présence et votre engagement, fait de cette journée de festival un moment particulier, unique et festif !

Je voulais vous remercier au nom de la commune de Venon, car au-delà de la folie de cet événement, nous avons vécu un moment de rencontre et de collaboration exceptionnel.

Une pensée particulière pour Patrice qui a préparé avec talent cette journée et qui n'a pas pu être des nôtres pour souci de santé. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. »

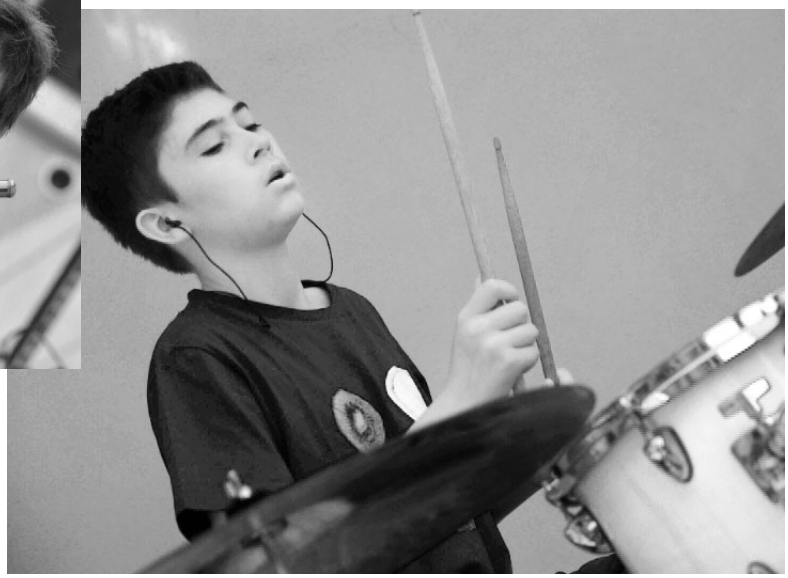

UN DEUXIEME FESTIVAL POUR THALIE !

Le 1er week-end de juillet, la jeunesse s'impose durant trois jours pour vous faire redécouvrir des œuvres patrimoniales et contemporaines. Il suffit de se laisser porter par l'émotion, le dynamisme et ouvrir grand ses oreilles… après c'est juste du bonheur.

C'est dans une ambiance festive et bucolique que cet été la Commune de Venon a accueilli et soutenu la deuxième édition du Festival Thalie en l'église de Venon. Ce festival, porté par l'association Thalie, dont l'activité est de soutenir les jeunes interprètes en leur permettant par ses différentes actions d'expérimenter des situations quasi professionnelles. L'originalité de cet événement est qu'il est conçu, organisé et coordonné exclusivement par de jeunes étudiants : leurs volontés, leurs émulations, leurs regards musicaux apportent un éclairage à la fois sérieux et novateurs.

Durant trois jours la musique classique, contemporaine et des créations ont été interprété par ces jeunes talents. Tous les concerts sont gratuits et ouverts à tous. Il y en eu pour tous les goûts ! De vendredi à dimanche, chaque soir, un concert fut donné : Brahms / Mozart / Beethoven et, tout au long du week-end, des concerts variés se sont succèdés, du récital à la musique de chambre, en passant par des concerts, des chœurs, des voix seules, tout cela favorisant une belle cohésion et une réelle joie de partage. Cette année, les percussions étaient à l'honneur et donnèrent plusieurs concerts aux registres classiques et contemporains suscitant l'enthousiasme et les encouragements du public.

L'orchestre lui, par sa « Funny nuit Mozart » a tenu en halène son public jusqu'à 2h du matin.

Dimanche soir, pour clore le festival, Beethoven était à l'honneur, sa sonate « Pastorale » a trouvé toute sa place sur ce magnifique site qu'offre la commune de Venon.

C'est grâce à l'engagement et au soutien de tous les acteurs bénévoles, des habitants de la commune qui se sont proposés pour héberger les musiciens, le Père Marc Cholin de la paroisse St Thomas, ainsi que les différents partenariats tel que « le Petit Bistrot » de Venon, l'Association Musicale de Venon, Bertet Musique, les Ets Garcia, le Conservatoire de musique de Grenoble, Art et Piano que ce festival a pu se dérouler dans les meilleures conditions.

Face à la réelle réussite du festival et à l'abondance du public, l'association réfléchit déjà à une troisième édition pour l'été prochain. Vous y serez les bienvenus, chaque jour, pour vous immerger dans le bain musical qu'est le festival Thalie !

Rendez-vous l'année prochaine le 30 juin et le 1er et 2 juillet !

MILLESIMES

Pour la première fois, le festival Le Millésime a fait escale à Venon le samedi 8 octobre.

Alliant découvertes musicale et œnologique, tous les participants ont été ravis.

Les musiciens de l'ensemble "le jardin musical" sous l'impulsion de Christine Antoine, nous ont fait vivre un moment d'exception en jouant sur des instruments d'époque et dans le répertoire baroque les oeuvres d'Antonio Vivaldi et Jean-Féry Rebel.

Le public très nombreux a pu apprécier les prestations de la soprano Nadia Jauneau-Cury et du contre-ténor Mustapha Bouali. La soirée s'est terminée avec la dégustation des vins du Languedoc choisis et présentés par Louis Fabre, vigneron au Château du Luc, ingénieur agronome et œnologue.

L'équipe de bénévoles survoltée et ayant survécu à 3 jours d'installation, soirée et rangement vous remercie particulièrement, vous qui êtes venus avec votre joie de vivre, de danser, de rire et de chanter !

Un grand BRAVO aux groupes The AirBees, Fanfare La Mort Subite, Mr MoOnkee, LIMON et Dose qui se sont donnés à fond pour le grand plaisir musical qui fût le notre.

Merci également à la commune de Venon pour leur soutient et leur confiance, on reviendra !

Si vous souhaitez suivre toutes nos activités, recevoir les infos avant et après événements culturelo-musicaux, vous pouvez aimer notre page Association Welldone. Pour la new's-lettre, envoyez un mail à welldone@outlook.fr, **avec** votre nom et prénom.

L'asso Welldone vous souhaite une bonne entrée dans l'hiver qui pointe le bout de sa neige au lendemain de cette joyeuse soirée... On se retrouve pour sûr à l'éveil du printemps et peut-être bien avant...

Welldonnement vôtre, à plus !

Attention, il surveille la limitation à 30 au menhir !

Le peuplier s'est transformé en hibou, sculpté à la tronçonneuse par Thierry Roche, un grand bravo à l'artiste !

EN IMAGES

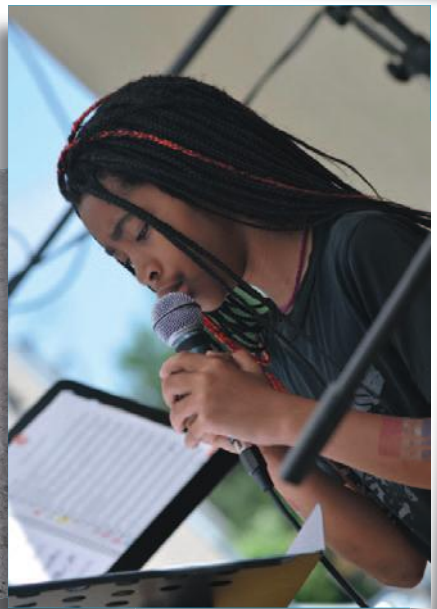

ZONE DE
GRATUITE

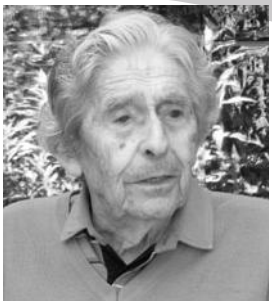

Félix Chaluleau : maire honoraire

Le 29 août 2016 à l'aube Félix Chaluleau s'est éteint. Agé de 93 ans, son corps fatigué l'a laissé tranquille. Si vous ne le connaissiez pas, M. Chaluleau a été maire de Venon de 1982 à 1989.

Plus en détails, il est né en 1923 dans un petit village paysan de la vallée de l'Orbieu, dans l'Aude. Il fait néanmoins des études secondaires brillantes en internat à Limoux. Pendant la guerre, il prend part à la Résistance et rejoint l'Armée secrète de la Loire. Il part se battre dans le maquis des Alpes du Sud, près de la frontière italienne. L'unité dans laquelle il est incorporé fera finalement partie de l'armée conduite par le Général de Lattre. Tombé malade, Félix est hospitalisé à Briançon, puis à Grenoble. Il fera connaissance alors de sa future femme Anne-Marie et restera dans la région. Ils resteront mariés 70 ans.

Quand il commence ses études supérieures, ils ont déjà quatre filles. Il travaille le jour et étudie dans ses moments libres, y compris la nuit. Il commence à exercer le métier de professeur de Lettres en Savoie. Arrive un cinquième enfant, un garçon puis un déménagement à Grenoble en 1966, il y devient proviseur en 78 et ensuite à Annecy. Sa retraite professionnelle survient en 1987.

Arrivé à Venon en 1969, M. Chaluleau est élu au Conseil municipal en 1971, est réélu et devient adjoint au maire en 77, puis, suite à la démission de M. Boulais, devient maire en 82 et le restera jusqu'en 1989.

Il sera très actif dans le club du 3ème âge de Gières-Venon dont il assurera la présidence de 1996 à fin 2005.

0livier Hansen son voisin témoigne : *« Je suis arrivé à Venon en 2006, Félix était mon voisin. Avec sa femme Anne-Marie, ils ont été d'une grande gentillesse. Félix s'exprimait toujours avec justesse et montrant une grande culture. Si je ne devais retenir qu'un seul de ses traits de caractère, ce serait sa droiture. Je pense que Félix Chaluleau était une personne d'une grande honnêteté. Il faut rendre hommage à Anne-Marie sans qui, je pense, il n'aurait pu accomplir toutes ces tâches et à ses enfants qui lui ont donné la possibilité de rester vivre chez lui. »*

Françoise Gerbier témoigne : « *il m'a souvent parlé de sa responsabilité de maire comme une expérience enrichissante mais difficile voire parfois douloureuse, il me disait : « il faut accepter de ne pas pouvoir contenter tous les habitants, surtout en matière d'urbanisme ».*

Ses actions principales en tant que maire de la transition entre un Venon principalement agricole et le Venon d'aujourd'hui :

- La construction d'une nouvelle école, le projet avait été initié par M Boulais et s'est effectué principalement sous la responsabilité de Félix et a exigé de lui beaucoup de combats, avant et après l'ouverture. Ce projet a vu le jour grâce au don d'un terrain par M et Mme Greffe (en échange de la viabilisation). L'école était dotée d'un chauffage solaire très innovant à l'époque.
- A suivi la création d'une cantine que Félix et Anne-Marie ont contribué à faire fonctionner.
- L'urbanisme à Venon avec l'élaboration du POS et les tensions que cela peut provoquer.
- Il était soucieux du maintien de l'agriculture à Venon.
- Il a tenu à ce que des femmes rentrent au Conseil Municipal. Cela n'était pas encore un point de vue largement partagé ! Après son mandat, une liste uniquement composée de femmes s'était présentée pour l'accession à la mairie de Venon.

Responsabilités, titres, nominations :

- Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques pour services rendus dans l'éducation (Ministère de l'Education Nationale) - 1er août 1980 - Grenoble
- Croix du Combattant : 8 mai 1985 - Gières
- Délégué départemental de l'Éducation Nationale chargé de visiter les écoles du Secteur de Domène de septembre 1997 à septembre 2001.
- Membre de droit du Conseil d'École de Venon.
- Diplôme d'honneur décerné par la Fédération Nationale des Délégués départementaux de l'Éducation Nationale : 3 mars 2001.
- Titre de Maire Honoraire de Venon en avril 2015. Cérémonie en présence de ses amis, et de M. Issindou, député de la circonscription, de Monsieur Chapuis, ancien maire, et de Mme Gerbier, maire de Venon, et des responsables de l'Association des anciens maires de l'Isère.

Personnalité : (après discussion avec plusieurs habitants)

- A la fois impartial et à l'écoute : laissant à chaque opportunité sa chance. Avant la séance de discussion du budget, il proposait deux ou trois possibilités, projets, de façon qu'il y ait un vrai choix du Conseil.
- Soucieux de la satisfaction de chacun en cherchant à obtenir un consensus après discussion, alors que les avis différent au départ.
- Intègre : choqué par la mise en doute de cette intégrité suite à l'enquête des RG sur les candidats aux élections.
- Honnête ayant le souci de la légalité malgré des pressions.
- Fiable tant en amitié que dans les objectifs de vie qu'il s'était fixés.

Toutes les personnes qui ont connu M. Félix Chaluleau ont eu le sentiment de rencontrer un homme exceptionnel, discret sur ses réussites et chaleureux avec chacun de ses interlocuteurs. La cérémonie recueillie et fervente, le 2 septembre 2016 en l'église de Venon, a montré combien il était estimé de ses amis et concitoyens.

Denise Boniface

Denise Boniface nous a quitté le 1er septembre dernier après un séjour de 3 ans et demi à la maison des anciens à Echirolles, et au terme d'une vie bien remplie passée entièrement dans la commune de Venon.
Née à La Faurie en 1922 dans une famille d'agriculteurs et de gantiers, elle passa sa jeunesse à travailler avec ses parents à la ferme et en ganterie, puis se maria en 1950 avec Pierre, originaire du hameau du Japin à Murianette.
Elle fonda une famille de 5 enfants, 8 petits enfants et 2 arrières petits-enfants à qui elle consacra l'essentiel de son temps.
Elle se plaisait dans son village à oeuvrer aux travaux des champs, à cultiver son jardin ou à participer aux sorties organisées avec les habitants de la commune (repas du 14 juillet sur la place de l'église, loto, repas de Noël, club des anciens...).
Sa discrètion et sa gentillesse lui valaient d'être appréciée de sa famille et de tout son entourage.

René Idelon

Souvenir de musiciens

POÈME

SOUVENIR DES ANNÉES QUARANTE
LOUIS TALIN (1883-1942)

Les étés à Venon, c'était pendant la guerre,
Louis Talin était mon paysan préféré,
Comme façonné par le travail de la terre,
Ce socle rustique de la vie m'attirait.

Sa voix rude amplifiait sa robuste stature,
Pourtant, enfant, je n'ai jamais eu peur de lui,
Souvent il m'emmenait aux champs ou aux cultures,
Il me parlait patois et moi j'étais tout ouïe.

Et puis j'appris l'incroyable nouvelle :
Il était mort dans le clocher, sonnant le glas
Pour un décès, histoire aussi vraie qu'irréelle,
Insolite détour que la mort prend parfois.

Michel Massit - Août 2016

Gilles Rabiot

LE FRELON ASIATIQUE, VESPA VELUTINA

Depuis son introduction en France en 2004, la population de frelons asiatiques poursuit progressivement son installation dans le pays. Ce phénomène est source de difficultés, en particulier au niveau de l'apiculture.

En effet, il représente une menace pour différents insectes, dont il est le prédateur et notamment pour l'abeille domestique. Les ruchers sont pour lui une très bonne ressource alimentaire, surtout en fin d'été et durant l'automne, lorsque la colonie de frelon est en plein développement.

Dans la région Rhône-Alpes, pour la saison 2015, 76 nids ont été découverts (49 en Ardèche, 24 dans la Drôme, 2 en Isère et 1 dans la Loire). Des individus ont également été observés dans l'Ain et le Rhône, sans que les nids aient été retrouvés. Le climat rhônalpin est peu favorable à l'implantation du ravageur et sa progression sur la région est relativement lente.

La lutte contre le frelon asiatique étant d'autant plus efficace qu'elle est précoce dans sa phase d'installation, un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS (1) et FREDON (2), a donc été mis en place et décliné au niveau départemental. Ainsi, au sein de chaque département, un réseau de référents est réparti sur le territoire.

Leur rôle est :

- De confirmer la présence du frelon asiatique suite aux signalements de cas,

- De rechercher les nids en organisant des prospections locales à l'aide de bénévoles,

- D'informer les animateurs départementaux, le maire et les apiculteurs,

- D'accompagner le maire ou le propriétaire du terrain pour la destruction, vérifiant par la même occasion sa conformité.

A ce jour, aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte passe essentiellement par la destruction des nids, au cours de l'été et de l'automne, avant la sortie des fondatrices (qui a lieu à la fin de l'automne). Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations. A ce titre, il est important de souligner que la majorité des nids est sans danger pour l'homme, sauf cas particuliers de nids construits trop bas ou occasionnant une gêne notable et nécessitant une sécurisation du site et une destruction immédiates.

En 2016, une campagne de communication est mise en place, et pour la deuxième année consécutive, afin de sensibiliser le grand public sur la menace que représente l'installation du frelon asiatique dans notre région.

(www.fredonra.com)

Dr Prémila CONSTANTIN
Vétérinaire pour la section apicole
GDS Rhône-Alpes

i FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire
ii FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
iii Ce réseau de surveillance est dédié exclusivement au frelon asiatique, espèce exotique invasive.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Révision 2016/2017

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire (art. L9 du Code Électoral). Les demandes sont reçues en mairie jusqu'au 31 décembre 2016.

Pièces à fournir :

Une pièce d'identité en cours de validité

Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture ERF, Eau, Téléphone…)

Vous pouvez également vous inscrire en ligne avec mon.service-public.fr

La démarche est simple et rapide, il suffit de créer un compte pour accéder au formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales. Il est nécessaire de numériser les pièces justificatives (pièce d'identité et justificatif de domicile).

Mise à jour de la liste électorale

Toutes modifications concernant les électeurs (changement d'adresse dans la commune, changement d'état civil…) doivent être signalées en mairie afin de mettre à jour la liste électorale.

La refonte des listes électorales prévue en 2017 conduira à la distribution d'une nouvelle carte à l'ensemble des électeurs. **Il est important de nous signaler tout changement d'adresse ou d'état civil.**

UN NOUVEAU CERTIFICAT POUR VOTRE VOITURE

La qualité de l'air est aujourd'hui un enjeu sanitaire majeur et l'on constate que près de 60% de la population française respire un air pollué. Dans la métropole grenobloise, 114 décès par an sont imputables à la pollution atmosphérique ainsi qu'entre 3% et 10% des cancers du poumon.

Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie met en place un nouveau dispositif qui entrera en vigueur à partir du 1er novembre 2016 et donnera lieu à verbalisation dès le 1er janvier 2017. Un système de macarons de couleur définira les véhicules susceptibles de rouler en période de pics de pollution.

Que ce passera-t-il en cas de pic de pollution ?

• **Jours 2, 3 et 4 :** la vitesse sera limitée à 70 km/h

• **Jours 5 et 6 :** même limitation de vitesse, mais distribution d'1 titre demi-tarif de transport collectif valable toute la journée et pour Métrovélo. Les véhicules immatriculés avant le 1/1/1997 ne seront pas autorisés à circuler.

• **Jours 7 et suivants :** gratuité des transports et de Métrovélo. Les véhicules diesel immatriculés avant le 31 décembre 2005 ne seront pas autorisés à circuler.

De quel macaron dispose

Comment obtenir ce

DATE DE LA 1RE IMMATRICULATION	VÉHICULE ÉLECTRIQUE	VÉHICULE ESSENCE	VÉHICULE DIESEL
APRÈS LE 01/01/11	VERT	VIOLET — EURO 5 & 6	JAUNE — EURO 5 & 6
ENTRE LE 01/01/06 ET LE 31/12/10	VERT	JAUNE — EURO 4	ORANGE — EURO 4
ENTRE LE 01/01/01 ET LE 31/12/05	VERT	ORANGE — EURO 2 & 3	MARRON — EURO 3
VÉHICULES PARTICULIERS ENTRE LE 01/01/97 ET LE 31/12/00 VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS ENTRE LE 01/10/97 ET LE 31/12/00	VERT	ORANGE — EURO 2 & 3	GRIS — EURO 2
VÉHICULES PARTICULIERS AVANT LE 01/01/97 VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS AVANT LE 01/10/97	VERT	SANS CERTIFICAT	

Pensez co-voiturage !

• Le site de la région Rhône-Alpes et l'application « Métromobilité » sont à votre disposition.

• La commune de Venon va mettre en place 2 ou 3 parkings de stationnement réservés à cet effet.

Avec votre carte grise, il suffit de vous connecter : www.certificat-air.gouv.fr. Vous recevrez directement le macaron à votre domicile, le coût est fixé à 4,18 €. Les élus de la Métropole ont décidé d'offrir en contre partie 3 titres de transport Tag et pour plus d'informations, un dépliant sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Cours particuliers maths / physique.

Je suis venonais, de formation ingénieur et je propose des cours à domicile en maths/physique pour les niveaux collège et lycée. J'ai de l'expérience dans le soutien scolaire, toujours avec une très bonne entente élève/enseignant.

Cursus: Bac S mention TB (2009), prépa math sup & math spé, diplôme d'ingénieur obtenu à Grenoble INP (2014). Tarif horaire 15 €€ Arthur 07.81.80.19.94.

Offres d'emploi, Mise à disposition

• Cherche personne pour garder
2 enfants le jeudi de 18h30 à 20h30 (secteur la Faurie) ou motorisée.
Merci **de me contacter au 06.76.77.54.20**

• Le planning de mise à disposition du broyeur intercommunal
est disponible sur internet :

https://salle.3douest.com/portail/
login : broyeur
mot de passe : broyeur
L'inscription, et la réservation sont possibles auprès de Michelle Vincent : broyeur@venon.fr

La commune de Venon recrute

un agent d'entretien à mi-temps à pourvoir au 1er décembre 2016. Les missions concernent le nettoyage des locaux communaux (école, mairie, salle des fêtes,...) et la cantine.

Candidatures (CV et lettre de motivation) à déposer en mairie ou par mail compta@venon.fr.

Votre carte d'identité est-elle valable ?

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

Attention, cette mesure n'a pas été officiellement acceptée par :

- Etats membres de l'Union Européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède ;
- Vatican
- Albanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bosnie-Herzégovine,
- Egypte
- Maroc (uniquement pour les binationaux ou personnes participant à des voyages de groupes organisés par un professionnel du tourisme).

De façon à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide ou de renouveler votre carte d'identité.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

GAGNEZ DU TEMPS… PRENEZ RENDEZ-VOUS

POUR VOTRE CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
(carte grise)

- les demandes de changement de propriétaire,
- les changements de domicile
- les duplicatas

se font UNIQUEMENT sur rendez-vous de 9h à 12h et 13h à 15h30.

Les rendez-vous doivent être pris par internet à l'adresse suivante :
www.isere.gouv.fr
rubrique « démarches administratives – prendre rendez-vous »

POUR RENOUVELER VOTRE TITRE DE SÉJOUR*
A compter du 1er février 2016

- les demandes de renouvellement de titre de séjour d'un an ou passage de 1an à 10 ans
- les demandes de renouvellement de titre de séjour de 10 ans
- les demandes de duplicata ou de modification (changement d'adresse ou d'état civil)

se feront UNIQUEMENT sur rendez-vous de 9h à 12h et 13h à 15h20.

Les rendez-vous doivent être pris par internet à l'adresse suivante :
www.isere.gouv.fr
rubrique « démarches administratives – prendre rendez-vous »

Mise en ligne de l'agenda le 25 janvier 2016.

GAGNEZ DU TEMPS… ENVOYEZ VOTRE DOSSIER

POUR VOTRE DOSSIER DE PERMIS DE CONDUIRE*

1- Téléchargez 24h/24 votre dossier sur www.isere.gouv.fr

2- **Envoyez votre dossier à l'adresse suivante :**
Préfecture de l'Isère, DICII/STS/BTC,
12 place de Verdun – CS71046
38021 Grenoble cedex1

3- Consultez le site www.permisdeconduire.gouv.fr pour connaître l'état d'avancement de votre dossier

4- **Prenez rendez-vous** sur www.isere.gouv.fr pour retirer votre permis
rubrique « démarches administratives – prendre rendez-vous »

*Pour les usagers de l'arrondissement de Grenoble

Compte-rendu de la séance du 3 mai 2016

Des délibérations devant être présentées au vote

(Article L2121.12 du Code des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille seize, le trois du mois de mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 avril 2016 s'est réuni en Mairie de Venon, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Françoise GERBIER, Maire.

La séance a été publique.

Présents :

CHAMPETIER Christophe,
CHEVALIER Joëlle,
CLOCHEAU Danielle,
FRANCHINI Christophe,
FRETTI Michel,
GAUDE Thierry,
GERBIER Françoise,
HANSEN Olivier,
JAY Alain,
ODDON Marc,
VACHER Nicolas,
VINCENT Michelle.

Excusé :

VOUAILLAT Christelle,
GIBASZEK Anne,
RIETHMULLER Vincent

Pouvoirs : RIETHMULLER Vincent a donné pouvoir à HANSEN Olivier

GIBASZEK Anne a donné pouvoir à VACHER Nicolas

Secrétaire de séance : Olivier HANSEN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 14 Mars 2016,
2. Travaux de réfection de la cour de l'école,
3. Achat d'une nouvelle lame pour le chasse-neige,
4. Convention de stage avec l'Université (événementiel),
5. Subvention crèche des Lithops,
6. DM1 budget principal et CCAS,
7. Question diverses

1. Approbation du compte-rendu du 14 mars 2016

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2016 est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Travaux de réfection de la cour de l'école

DB2016.016

Une partie de la cour de l'école, celle la plus proche de l'entrée n'a pas été rénovée ces dernières années et l'enrobé abîmé provoque parfois des chutes d'enfants sur les gravillons ou autres.

Le plan de financement est le tableau ci-dessous :

«Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à déposer les dossiers de demande de subventions auprès de nos partenaires.. »

Délibération : Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Vote abstention : 1

3. Achat d'une nouvelle lame pour le chasse-neige

DB2016.017

En date du 18 novembre 2015, nous avons délibéré pour décider de l'achat d'une nouvelle lame pour le chasse-neige, mais une erreur s'était glissée dans le plan de financement.

Je vous invite à réexaminer ce tableau qui fait apparaître une dépense HT de 15 150 euros au lieu de 14 840 euros.

Plan de Financement HT (page suivante)

Financement travaux	Total TTC €	Total HT €	Base subventionnable HT €	Réserve parlementaire Senat	Auto financement commune HT €	Total subventions HT €
taux				50%		**50,00%**
Réfection et mise en forme cour école	14 241,66	11 868,05	11 868,05	5 934,03	5 934,03	**5 934,03**
Reprise enrobé école	9 072,00	7 560,00	7 560,00	3 780,00	3 780,00	**3 780,00**
	23 313,66	19 428,05	19 429,00	9 714,00	9 714,05	**9 714,00**

Plan de Financement HT

Financement travaux	Total TTC €	Total HT€	Base subventionnable HT €	Département	Auto financement commune HT €	Total subventions HT €
taux				40%		**40,00%**
Lame LT 16,30 GAC	18 180,00	15 150,00	15 150,00	6 060,00	9 090,00	6 060,00
	18 180,00	15 150,00	15 150,00	6 060,00	9 090,00	6 060,00

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à déposer les dossiers de demande de subventions auprès de nos partenaires.

Cette délibération annule et remplace celle du 18 novembre 2015

Délibération : Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

Vote pour : 12

Vote contre : 0

Vote abstention : 1

Arrivée de VINCENT Michelle

4. Convention de stage

DB2016.018

Afin de donner un support à la commune pour la préparation des différents événements culturels, il est proposé de prendre une stagiaire de Master 1 pendant une durée de deux mois.

Après avoir entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention de stage avec l'Université de Grenoble. (Annexe 1)

Délibération : Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 14

Vote pour : 13

Vote par abstention : 1

Vote contre : 0

5. Vote de subvention pour les LITHOPS

DB2016.019

La crèche parentale des LITHOPS à Gières a reçu 5 enfants de la commune sur l'année 2015. Il est proposé de favoriser le fonctionnement de cette structure en apportant une subvention de 2 875 euros à l'association. Cette subvention annule et remplace le montant de 500 euros voté le 14 mars 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de l'adjoint aux finances et délibéré, décide d'approuver le montant de la subvention de 2875 euros apportée aux Lithops

Délibération : Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote par abstention : 0

Vote contre : 0

6. DM1 budget principal et CCAS

DB2016.020

Après transfert du budget primitif 2016 à la trésorerie, quelques modifications d'écriture ne modifiant pas l'équilibre du budget nous sont demandées :

a) Lors de la vente de l'ancienne lame à neige du tracteur, certaines inscriptions n'ont plus besoin d'être inscrites au budget. Ces comptes sont mouvementés automatiquement et ne demandent pas d'inscription particulière. Nous annulons donc l'inscription au chapitre 040 en dépense de 3 295 €et gardons l'équilibre de la section investissement du budget, en ajoutant cette somme au compte 2315.

Nous annulons la recette de fonctionnement au chapitre 042 de 3295 euro. La section fonctionnement ayant été votée en sur équilibre ceci n'a pas d'incidence.

La moins-value pour la somme de 5 500 € (article 21571) doit être inscrite au chapitre 21 au lieu du chapitre 041.

b) L'inscription des amortissements en dépense de fonctionnement pour 14 938 euros, le budget ayant été voté en sur équilibre, ceci n'a pas d'incidence.

c) Pour le budget du CCAS : Inscription supplémentaire de la subvention des Lithops de 2 875 €, ce qui porte le total de dépenses de fonctionnement à 12 225 € Le budget ayant été voté en sur équilibre, les recettes sont de 13 077 € et permettent de financer ces dépenses.

d) Une erreur d'écriture a eu lieu en investissement. En effet certains comptes concernant des achats de matériels ont été inscrits à l'opération 041 (opérations patrimoniales) alors qu'ils font partie du chapitre 21 immobilisations corporelles.

Il est donc nécessaire :

d'enlever au 041 Opération patrimoniales les comptes suivants :

- 4000 à l'article 21311,

- 500 à l'article 21568,

- 2000 à l'article 2184,

et les ajouter au chapitre 21 immobilisation corporelles :

+ 4000 à l'article 2135, (installations générales),

+ 500 à l'article 21568, (achat matériel incendie),

+ 2000 à l'article 2184 (acquisition de mobiliers).

Délibération : Nombre de conseillers en exercice : 15

Cette délibération s'ajoute à celle votée le 16 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

• Livraison de Gaz :

Arrivée à son terme du contrat liant la mairie de Venon à Antargaz pour les deux cuves (mairie et école). Prospection vers Vito Gaz qui propose une caution à 300 € (600 € pour Antargaz) et un prix à la tonne de 795 € HT (1750 € pour Antargaz). Durée du contrat 5 ans qui correspond au planning prévisionnel de l'installation d'une chaufferie à granulés de bois dans le cadre des travaux de réaménagement de la place de la mairie.

• Lundi 23 mai : 14h30, salle Léo Lagrange Poisat, Atelier « Santé et sécurité des seniors à la maison » par l'association AGIRabcd ; www.agirabcd.org

• **Samedi 28 mai :** 4ème Festival Changer d'Airs, 4ème programmation sur http://venon.festival.free.fr/

• Dimanche 29 mai : Marché à Pressembois

JUIN

• Vendredi 3 JUIN : 2016 aura lieu la séance de cinéma en plein air, le film « La famille Bélier »

• Mercredi 8 juin : Réunion publique PLUI à 18H30

• vendredi 10 juin : chorale de l'association Grand Champ

Budget Principal					
Chapitre	Compte	Libellé	DM1	BP 2016	BP+DM
Dépenses d'investissement					
040	192	plus/moins value cession d'immo	- 3 295	3295	0
23	2315	Immobilisation en cours	+ 3 295	115 411	118 706
042	6811	Amortissements	14 938	0	14 938
Recettes de fonctionnement					
042	7761	Dif. réal. reprise au résultat	-3 295	3 295	0
Recettes d'investissement					
042	21571	mandat ordre receveur	-5 500	5 500	0
021	21571	mandat ordre receveur	5 500	0	5 500
Budget du CCAS					
Dépenses de fonctionnement					
65	6574	Subvention aux associations	2 875	1 550	4 425

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Vote par abstention : 0

7. Questions diverses

7.1 Location de la salle des fêtes au personnel communal

DB2016.021

Le Conseil Municipal accepte, dans l'esprit « comité d'entreprise », la mise à disposition de la location de la salle gratuitement une fois par an pour les personnels de la commune.

• Fiche de poste à étudier pour le remplacement de Monsieur Sgambato David démissionnaire pour une publication d'ici une dizaine de jours.

• PLUI : Point sur les réunions d'information faites par la METRO

Une réunion publique se tiendra à Venon sur le PLUI le Mercredi 8 juin à 18H30

• Dates à retenir : MAI

• Dimanche 8 mai : Capitulation de l'Allemagne, 10 h cérémonie au monument au mort

• Vendredi 13 mai : 20h30 les Arts du Récit spectacle de contes

• Dimanche 22 mai le matin : sur la route de Venon, étape d'une promenade de voitures de collection

• Vendredi 17 juin : Fête de la Musique

• Vendredi 24 juin : Kermesse de l'école,

• Dimanche 26 juin : Marché à Pressembois

JUILLET

• 1-2-3 juillet : Festival de musique classique Thalie, les élèves du conservatoire de Grenoble dans l'église.

• Fête du 14 juillet : 12 H cérémonie au monument aux morts avec le repas du comité des fêtes et après-midi dansant animé par l'orchestre GILLES DUSSUD (programme musical à la carte)

SEPTEMBRE

• Vendredi 30 septembre : 18 h au Château de Venon, Une veillée de Belledonne introduite par un spectacle de la compa-

gnie des Noodles, « Happy End Service », qui se poursuit autour d'une grande et bonne soupe et des jeux partagés

• **Samedi 17 (et 18) septembre :** journées du patrimoine

• **Dimanche 25 septembre :** Marché à Pressembois

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Liste des Arrêtés du maire

16/2016 : autorisation d'ouvrir un débit de boisson de 2ème catégorie, délivrée à l'Association des Parents d'Elèves, à l'occasion du Carnaval, le 2 avril 2016.

17/2016 : autorisation d'ouvrir un débit de boisson de 2ème catégorie, délivrée à l'Association Weeldone, à l'occasion de la soirée dansante pour le lancement de l'association, le 26/03/2016.

18/2016 : arrêté d'avancement d'échelon d'un agent

19/2016 : autorisation d'ouvrir un débit de boisson de 2ème catégorie, délivrée à l'Association AMV, à l'occasion du concert des Roots Bakers, le 9 avril 2016.

20/2016 : autorisation de circulation provisoire sur le chemin rural de Côte Belle

21/2016 : arrêté complémentaire aux arrêtés 38.2015 et 42.2015, les bénéficiaires des prix des repas cantine et garderie en fonction du quotient familial

22/2016 : avancement d'échelon d'un agent

URBANISME

Déclaration préalable

BAUDOIN Simon, Côte Belle, remplacement des volets bois par des volets roulants, non opposition le 23/03/2016

GIBASZEK Jean-Pierre, La Combe, vélux, tacite le 22/04/2016

RECHE Evelyne, Cul Froid, auvent, tacite le 22/04/2016

Compte-rendu de la séance du 21 juin 2016

Des délibérations devant être présentées au vote

(Article L2121.12 du Code des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille seize, le vingt et un du mois de juin à vingt heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué (le 13 juin 2016) s'est réuni en Mairie de Venon, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Françoise GERBIER, Maire.

La séance a été publique.

Présents :

CHAMPETIER Christophe,
CHEVALIER Joëlle,
CLOCHEAU Danielle,
FRANCHINI Christophe,
FRETTI Michel,
GAUDE Thierry,
GERBIER Françoise,
GIBASZEK Anne,
HANSEN Olivier,
JAY Alain,
ODDON Marc,
VACHER Nicolas,
VINCENT Michelle,
VOUAILLAT Christelle.

Pouvoirs : RIETHMULLER Vincent a donné pouvoir à VACHER Nicolas

Secrétaire de séance : Olivier HANSEN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 3 mai 2016,
2. Règlement Périscolaire
3. Tarifs Périscolaire 2016/2017
4. Convention prestation de service avec la métropole (Urbanisme)
5. Convention de mise à disposition d'un broyeur par la Métropole
6. Convention avec les Francas
7. Convention avec le GUC (périscolaire)
8. Convention avec la mairie de La Tronche piscine
9. Enfouissement lignes électriques et télécom : fond de concours métropole
10. Demande de subvention éclairage public
11. Engagement au niveau 3 de la charte du Plan Air Energie Climat
12. Avancement de grade
13. Recrutement d'agents en cas d'accroissement d'activité
14. Emplois été
15. Métropole apaisée
16. DM2
17. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du 3 mai 2016

2. Règlement Périscolaire

Considérant qu'il convient d'approuver le règlement intérieur joint en annexe du service périscolaire de la commune. Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement présenté en annexe 1

Vote : unanimité

3. Tarifs Périscolaire 2016/2017

Cette année encore, nous proposons de ne pas augmenter les tarifs d'accueil du matin, du soir et des TAP.

Cependant ces tarifs seront majorés de 0.50€ pour toutes les inscriptions faites hors délai ou pour les enfants qui seraient présents sans avoir été inscrits.

Pour la restauration scolaire l'augmenta-

tion est fonction de l'augmentation du coût du repas

(+0,035 €) et des charges salariales. Elle sera de 0,06 € par prestation,

Nous proposons donc la tarification suivante pour les accueils périscolaires de l'année 2016/2017

- Accueil du matin

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 7h30 à 8h20) : 1.50 €

Inscription hors délai : 2 €

- Accueil du mercredi de 11h30 à 12h30 : 2.00 €

Inscription hors délai : 2,5 €

- Accueil du soir

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 16h30 à 18h3 0:

Tarif minimum :…… QF≤350 prix de la garderie : 3.00 €

Tarif maximum :…… …….. QF>1500 prix de la garderie : 4.00 €

Autres tranches de Quotient :…… 350<QF≤1500 prix de la garderie : QF × 0.0009 + 2.65 €

Majoration de 0.5 € aux tarifs ci dessus pour les inscriptions hors délai

Toute garderie du soir facturée moins de 4.00 € aux familles est une garderie aidée par le CCAS de Venon

Tarifs de restauration scolaire :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 12h à 13h20

Tarif minimum : ……QF ≤ 350 prix du repas : 3.64 €

Tarif maximum : ……QF > 1500 prix du repas : 6.63 €

Autres tranches de quotient : … 350<QF≤1500 prix du repas : QF ×0.0026 +2.73 €

Repas sans inscription préalable : prix du repas : 10 €

Tout repas facturé moins de 6,63 € aux familles est un repas subventionné par le CCAS de Venon.

Pour les enfants relevant d'un Projet d'Accueil Individualisé, présentant des allergies alimentaires et apportant leur panier repas au restaurant scolaire, les frais de garde seront calculés sur la base de 60 % des tarifs applicables.

Tarif des repas emportés par les enseignants : 5,00 €

Tarif des repas emportés par les Auxiliaires de vie scolaire : 3,76 €

Temps d'Activités Périscolaires :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 15h15 à 16h30 : gratuit

Une inscription aux activités périscolaires, oblige la commune à mobiliser du personnel compétent et à respecter des taux d'encadrement précis. Les inscriptions à la garderie, à la cantine ou aux TAP, non suivies de la présence réelle de l'enfant, ou un enfant présent et non inscrit, nous posent donc un souci de suivi et engage un coût résiduel important dans l'organisation de l'activité. Cette attitude, hors cause de maladie et de force majeure, s'assimile à un comportement incompatible avec le bon fonctionnement des activités périscolaires.

Pour cette raison, la commune se réserve le droit d'exclure temporairement des TAP les enfants dont les modalités d'inscription ne seraient pas respectées.

En conclusion Mme le Maire propose d'appliquer aux repas scolaires à partir du 1er Septembre 2016 les tarifs mentionnés ci-dessus

Vote

Pour : 11, contre : 0, abstention : 4

4. Convention prestation de service avec la métropole (Urbanisme)

Le 24 juin 2015 par délibération la commune a fait le choix de recourir à la plateforme de service de la métropole en cours de constitution pour les prestations d'instruction.

C'est le service urbanisme de Saint Martin d'hères qui a finalement accepté de traiter les dossiers de Venon cependant la réception des demandes, l'émission des éventuelles demandes de pièces complémentaires ou prolongations de délais et la signature des actes (compétence non transférée) sont effectués en commune.

Les pétitionnaires ont vocation à être accueillis à la mairie de leur commune. Sur demande des communes, en cas de difficulté, les pétitionnaires pourront être accueillis dans les sites de prestation métropolitains ou à la Direction de la planification et de l'urbanisme de la métropole.

A cet effet, une convention de prestation de services pour permettre à la commune de recourir à ce dispositif métropolitain, a donc été signée il y a un an.

Elle doit être aujourd'hui renouvelée

Coût de la prestation

Le coût de la prestation, forfaitaire et payable après service fait, est fixé à 550 €

Le coût de la prestation (inchangé) ainsi fixé est assorti de coefficients de pondération qui tiennent compte de la durée moyenne d'instruction et de la spécificité de chaque type d'acte d'urbanisme :

Type de la demande	Coefficient	Montant
Permis de construire pour maison individuelle	0.7	385 €
Permis de construire (hors maison individuelle) et permis valant division	1	550 €
Permis de démolir	0,7	385
Permis d'aménager	1.2	660 €
Certificat d'urbanisme article L 410-1 b du code de l'urbanisme	0.4	220 €
Déclaration préalable	0.5	275 €
Autorisation de travaux	0.5	275 €
Demande de modification de tous les permis évoqués ci-dessus.	Idem permis	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- approuve la convention de prestation de services correspondante jointe en annexe 2 ;

- autorise le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote pour : 13, contre : 0, abstention : 2

5. Convention de mise à disposition d'un broyeur par la Métropole

Il est rappelé l'engagement de l'Agglomération dans un programme local de prévention des déchets avec un certain nombre de partenaires locaux. Une des priorités dans ce cadre a été donnée à la promotion de la gestion domestique et semi-collective des déchets fermentescibles. Ainsi, il convient de développer une offre de service à la population pour atteindre les objectifs contractuels de réduction des déchets

Dans le cadre de ce programme, la métropole met à disposition des habitants via les services techniques des communes, des broyeurs de végétaux. Les conditions de mise à disposition de ce matériel sont décrites dans une convention. Les modalités de prêt sont détaillées dans une convention.

Le broyeur sera à disposition des Venonais en novembre (du 14 au 21) et un planning sera proposé début septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- approuve la convention de mise à disposition jointe en annexe 3 ;

- autorise le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote pour : 12, contre : 0, abstention : 3

6. Convention avec les Francas

Notre convention avec les Francas pour la mise à disposition de 2 animateurs qui interviennent sur le périscolaire à Venon se termine le 31 Aout 2016.

Pour l'année 2016/2017 nous vous proposons de signer avec les Francas une nouvelle convention d'accompagnement et de mises à disposition de 2 animateurs.

Un animateur employé à 50 % d'un temps plein, le second à 30 % d'un temps plein.

Le reste de leur temps est mis à profit par les Francas pour la formation et pour un travail sur d'autres communes.

Les précisions réglementaires concernant cette mise à disposition sont détaillées dans la convention jointe en Annexe 4.

Le coût de mise à disposition des salariés s'élève à 10 587 euros pour la commune.

En conclusion, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à signer la convention avec Les Francas ci jointe (Annexe 4).

Vote pour : 14, contre : 0, abstention : 1

7. Convention avec le Guc (périscolaire)

Nous proposons de renouveler la convention avec le GUC pour des séances d'animations sportives une fois par semaine pendant les TAP durant l'année scolaire 2016/2017

L'intervention sera facturée 52€de l'heure pour 2 animateurs

Je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-jointe en annexe 5

Vote pour : 14, contre : 0, abstention : 1

8. Convention avec la mairie de La Tronche piscine

Comme chaque année, nous sollicitons la ville de La Tronche afin que les enfants de l'école puissent bénéficier d'un cycle piscine. Cette année encore notre demande a été acceptée et il nous est proposé une convention de mise à disposition des installations avec l'emploi d'un surveillant de baignade et de 2 moniteurs diplômés pour un coût de 172 euros de l'heure.

Je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-jointe en annexe 6

Vote pour : unanimité

9. Enfouissement lignes électriques et télécom : fond de concours métropole

Attribution d'un fonds de concours à Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre de l'enfouissement des réseaux secs sur le bas de la RD 164

• vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5215-26 et L.5217-7, précisant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la métropole et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

• vu les travaux requis en enfouissement des réseaux secs encore aériens prévus sur l'aménagement de la RD 164,

• vu les études déjà menées par le SEDI dans cette rue pour enfouir les réseaux secs et le plan de financement en découlant,

Considérant le gain esthétique important qu'il y aurait à enfouir les réseaux de téléphone à l'occasion de l'opération menée sur la RD164 par Grenoble-Alpes Métropole et ce avant la réfection complète de la voirie,

Il est précisé que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Grenoble-Alpes Métropole projette l'aménagement des réseaux secs aériens de la RD 164 sur la commune de Venon. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 79 144 €TTC.

Dans le cadre de cette opération et afin d'améliorer l'esthétique de cet aménagement en particulier et d'embellir l'espace public en général, la commune souhaite participer à son financement en allouant un fonds de concours à Grenoble-Alpes Métropole. Il s'agit pour cette opération d'enfouir les réseaux secs encore aériens de basse tension et de téléphone.

La commune en profitera pour enfouir également l'éclairage public qui est supporté par les poteaux de basse tension, sur ses fonds propres.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé :

Décide l'attribution d'un fonds de concours de 4566 € TTC à Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre de l'enfouissement des réseaux secs.

Autorise le Maire à signer la convention de financement correspondante avec Grenoble-Alpes Métropole,

Précise que la somme est prévue au budget 2016 de la commune,

Vote pour : 12, contre : 0, abstention : 3

10. Demande de subvention éclairage public

Monsieur Marc ODDON adjoint aux finances informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public sur la RD 164 prévus pour l'été 2016.

Le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 8000 € HT

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Madame / Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE la réalisation des travaux pour le projet d'un coût de 8000 € HT

DEMANDE que la commune de Venon établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.

AUTORISE Le maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI. Annexe 7

Vote pour : 14, contre : 0, abstention : 1

11 Engagement au niveau 3 de la charte du Plan Air Energie Climat

Après avoir écouté le représentant de l'ALEC Monsieur Vincent Revol qui a présenter le bilan des actions engagées pour la commune dans le cadre du plan climat, qui font apparaÎtre des résultats très satisfaisants :

• Évolution des consommations d'énergie 2005-2014 (%) : -30 % (objectif : -16 %)

• Objectif d'évolution des émissions de CO2 2005-2014 (tonnes de CO2) : -18 T ou -38,5% (objectif : -8 T)

• Production ENR : 2,7% de la consommation totale (objectif 2%) (cette valeur augmente encore en 2015 et 2016)

(Voir en PJ annexe 8 le bilan énergie de 2015).

La commune de Venon doit réaffirmer ses engagements au niveau de la charte d'engagement du Plan Air Énergie Climat de la Métropole Grenobloise pour la période 2015-2020.

Ce programme comprend les actions que la Commune souhaite mettre en œuvre ou accompagner dans les cinq prochaines années et est structuré selon les 6 axes stratégiques communs à tous les partenaires :

• Axe 1 : Aménagement et adaptation

• Axe 2 : Habitat

• Axe 3 : Mobilité

• Axe 4 : Consommation et production locale

• Axe 5 : Ville engagée

• Axe 6 : Mobilisation

La municipalité a affiné son travail avec les services, accompagnée de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, et souhaite désormais s'engager au niveau 3 de la charte.

Ce niveau d'engagement demande de se fixer des objectifs chiffrés de résultats à atteindre d'ici 2020, par rapport à 2014, sur le patrimoine communal. Pour être réalistes, ces objectifs sont issus d'une déclinaison des actions phares de l'axe 5 qui portaient sur l'amélioration et l'optimisation, d'éclairage public et de bâtiments. Pour ces deux domaines d'activité, des interventions à réaliser d'ici 2020 ont été simulées et les économies d'énergie potentielles quantifiées.

Sur les axes 2 et 6 un effort de communication afin de mobiliser les habitants sera engagé :

Pour information, le passage d'un seule poêle peu performant datant d'avant 1996 à un poêle flamme verte 5* permet de compenser de l'ordre de dix fois l'augmentation de PM10 généré par le passage de chaudières propane à une chaufferie bois pour l'ensemble mairie.

De même pour le NOX. L'augmentation en pourcentage des PM10 et du NOX est liée à la très faible valeur actuelle d'émission de la commune. 200% de presque 0 est toujours presque zéro.

VU la délibération n°74 du 19 décembre 2014 du Conseil communautaire de la Métro relative à la révision des objectifs territoriaux, l'adoption de la charte d'engagement 2015-2020 et l'évolution du Plan Air Énergie Climat.

VU la nouvelle charte d'engagement des partenaires pour la période 2015-2020 du Plan Air Énergie Climat de la Métropole.

VU la délibération 24 juin 2015.du Conseil Municipal relative l'engagement de la commune de Venon de la nouvelle charte d'engagement du Plan Air Energie Climat

CONSIDÉRANT les efforts déjà réalisés par la Commune de Venon sur son patrimoine entre 2005 et 2014, à savoir une diminution de -30 % de ses consommations, de -38 % de ses émissions de CO2,

CONSIDÉRANT que les engagements de la commune de Venon sont la volonté de contribuer localement aux objectifs fixés aux différentes échelles supra-territoriales : métropolitaine (Plan Air Énergie Climat), régionale (Schéma Régional Climat Air Énergie), nationale (loi de transition énergétique), européenne (convention des maires) et internationale (COP21 de décembre 2015).

PRÉSENTE au Conseil Municipal les objectifs chiffrés à l'horizon 2020 :

Total	2005	2014	2020	% 14/20
kWh	211 750	145 864	117 127	-20%
t CO2	45	26	17	-35%
PM10	-	4	13	249%
NOX	-	44	56	27%

Vote pour : 13, contre : 0, abstention : 2

12. Avancement de grade

Notre agent administratif territorial de 1ere classe a été proposé par la commune pour un changement de grade. Son ancienneté sur le poste et les tâches effectuées quotidiennement justifient pleinement cette progression.

La commission administrative paritaire du CDG38 a donné un avis favorable pour l'avancement au grade d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe est applicable au 01.02.2016.

Le conseil ayant entendu les explications de l'Adjoint en charge du dossier décide de :

- Supprimer le poste d'agent administratif territorial de 1ère classe au 31 janvier 2016,

- Créer un poste : adjoint administratif principal 2ème classe au 1er février 2016

Vote pour : 15, contre : 0, abstention : 0

Départ M. FRETTI à 23h10, procuration donnée à Joëlle CHEVALIER

13. Recrutement d'agents en cas d'accroissement d'activité

Vu la loi n° 84-53 du 2 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 premièrement.

Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels au titre de l'accroissement temporaire d'activité

Sur le rapport de Mme Le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Mme Le Maire pour la durée de son mandat à engager par recrutement direct tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service des agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3.1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

- de charger Mme Le Maire de constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leurs profils.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédit au budget.

La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial que pour son renouvellement éventuel dans la limite de 12 mois sur la période de référence de 18 mois consécutifs.

Le maire :

• Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

• Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Vote pour : unanimité

14. Emplois été

Plusieurs candidatures de jeunes Venonais nous sont parvenues

• Ces travaux ont pour vocation d'intéresser les jeunes aux activités de la Commune . Recrutement du 6 au 12 juillet, deux jours de ménage, nettoyage hangar avec encadrement par conseillers municipaux, pour une durée de 1 semaine à 35 heures rémunéré au SMIC

Le conseil municipal décide d'embaucher deux jeunes au mois de juillet.

Vote pour : unanimité

15. Métropole apaisée

Quelle réglementation

Depuis début 2016, la norme devient 30 km/h en ville, et l'exception 50 km/h sur certains grands axes.

Une nouvelle signalétique

La Métro a mis en place une signalétique informant les véhicules qui traversent la commune que désormais la règle est de 30 km/h sur l'ensemble du territoire.

• Des panneaux « Entrée de zone 30 » ont été posés à toutes les entrées de ville.

• Des rappels du 30 km/h par marquage au sol sont en cours de réalisation à chaque intersection ou transition avec un axe à 50 km/h. La limitation de vitesse sur les quelques axes restant à 50 km/h sera peinte sur la chaussée à la place des panneaux de signalisation.

Une portée pédagogique

Pendant les premiers temps de la mise en place de la Ville apaisée, il conviendra d'assurera un rôle d'information auprès des usagers. Des radars mobiles pédagogiques seront également installés au printemps afin d'alerter les conducteurs et de les inciter à respecter la limitation de vitesse.

Les avantages d'une circulation limitée à 30km/h

• Rendre la ville plus agréable et favoriser les déplacements à pied, à vélo et en transports en commun.

• Améliorer la cohabitation voitures, vélos, piétons.

• Réduire le bruit généré par les voitures.

• Réduire la pollution (une vitesse plus stable évite les accélérations).

• Réduire l'impact des accidents pour les piétons et vélos.

• Diminuer la distance de freinage : moins d'accidents mais aussi moins de pollution aux particules fines (le système de freinage émet des particules).

43 communes sur les 49 que compte la Métropole adhèrent au projet Ville apaisée. Parmi elles, 14 appliquent les nouvelles limitations de vitesse dès le mois de janvier 2016, pour favoriser le partage de l'espace public par tous et améliorer la sécurité de chacun.

Un engagement pour un espace partagé

L'équipe municipale s'est investie depuis 8 ans pour rendre les espaces publics plus agréables à vivre et mieux aménagés pour tous.

• La création d'une première zone de rencontre (limitée à 20 km/h) dans le secteur de la mairie

• Des aménagements pour sécuriser la circulation des piétons : de passages piétons sécurisés, de Zones 30, de chicanes,

En s'engageant pour une ville apaisée, Venon répond également à une demande forte des habitants durant les visites de hameaux, et l'enquête bulletin de réduire la vitesse des véhicules pour sécuriser les déplacements de tous.

Après présentation par Michelle Vincent des résultats de l'enquête réalisées auprès des habitants,

Il est proposé :

• Que les voies communales soient limitées à 30 km/h,

• Que la départementale 164 et la voie communale 164 (route du col restent à 50 km/h) sauf sur les parties déjà à 30 km/h et éventuellement d'autres secteur à examiner aujourd'hui

Les nouvelles propositions de zones 20 et 30 :

• Une nouvelle zone de rencontre (20 km/h sur le chemin de l'école)

• Deux nouvelles zones 30 km/h sur la route principale : au chapon et à Perroud

• Voir enquête et la carte en annexe 9)

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la carte proposée

Vote pour : 7, contre : 2, abstention : 6

16. DM2 BUDGET PRINCIPAL

Notre commune a été retenue pour participer aux veillées de Belledonne avec un projet artistique développé en lien avec les associations locales.

La soirée est prévue le 30 septembre 2016 au château de Venon.

La prise en charge financière des coûts est principalement assurée par l'espace Belledonne, et une contribution financière est prévue pour un montant de 234.74 euros pour la commune organisant la veillée.

Cette contribution modeste doit être prévue au budget.

Le budget de fonctionnement ayant été voté en suréquilibre, il est proposé d'affecter 235 euros de subvention supplémentaire à l'espace Belledonne.

Compte 6281 : 5000 euros nouveau solde 5235

Vote pour : 13, contre : 0, abstention : 2

17. Questions diverses

Informations :

• Augmentation de la cotisation à l'espace Belledonne de 0,75€à 1€par habitant.

• Tribunal administratif. Maire mis en cause par un habitant qui lui reproche de ne pas exercer ses pouvoirs de police à propos de nuisances sonore dues à des chiens.

Madame le maire informe qu'elle a constitué avocat afin défendre la commune

• Programme place du village : échéancier communiqué à tous. Voir Annexe 11

• Présentation de l'association FNDIRP (ancien déportés) la commune de Venon est sollicitée pour adhérer à la FNDIRP avec Gières et saint Martin d'Hères

• Présentation de la trame verte et bleue

• Prévention des accidents du travail : document unique

• Changement des conditions de tri ce qui entraîne une augmentation des volumes de tri et diminution des volumes de déchets. Il faudrait revoir la politique de ramassage des déchets.

• PLUI : créer un groupe de travail pour écrire un projet pour Venon dans le cadre du PADD de la Métro. Consulter le CAUE dans ce but.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15.

Arrêtés du maire :

23/2016 : nomination d'un régisseur et du mandataire suppléant pour la régie de location de Salles de Venon

23/2016 : autorisation d'ouverture d'un débit temporaire du 17 au 18 juin pour la fête de la musique,

24/2016 : autorisation d'ouverture d'un débit temporaire le 30 mai pour le festival de musique,

25.2016 : autorisation d'ouverture d'un débit temporaire du 28 au 29 mai festival Changer d'air

26/2016 : autorisation d'ouverture d'un débit temporaire le 3 juin pour cinéma plein air,

27/2016 : autorisation d'ouverture d'un débit temporaire le 14 Juillet Fête nationale,

28/2016 : recrutement d'un fonctionnaire pour une durée de 3 mois faisant face à la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

29/2016 : recrutement d'un agent pour les besoins spécifiques ponctuels de la commune pour des besoins saisonniers.

30/2016 : arrêté de reconnaissance d'imputabilité au service d'un accident pour l'adjoint technique de 2ème classe,

31/2016 : recrutement d'un agent en remplacement de l'adjoint technique de 2ème classe travaillant à l'école actuellement en arrêté maladie,

32/2016 : Choix d'un avocat pour la défense des intérêts de la commune,

Compte-rendu de la séance du 28 septembre 2016

Des délibérations devant être présentées au vote

(Article L2121.12 du Code des Collectivités Territoriales)

L'an deux mille seize, le vingt-huit du mois de septembre à vingt et une heure, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 septembre 2016 s'est réuni en Mairie de Venon, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Françoise GERBIER, Maire.

La séance a été publique.

Présents : CHAMPETIER Christophe, CHEVALIER Joëlle, CLOCHEAU Danielle, FRANCHINI Christophe, FRETTI Michel, GAUDE Thierry, GERBIER Françoise, GIBASZEK Anne, HANSEN Olivier, JAY Alain, ODDON Marc, VACHER Nicolas, VOUAILLAT Christelle.

Absente : VINCENT Michelle

Pouvoirs : RIETHMULLER Vincent a donné pouvoir à Nicolas VACHER

Arrivée de Thierry GAUDE à 21h20 ;

Départ d'Anne GIBASZEK à 10h25 (pouvoir à Christophe FRANCHINI)

Secrétaire de séance : Marc ODDON a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 21 juin 2016,
2. Signature d'une convention avec le Centre des Arts du Récit,
3. Enfouissement lignes électriques et télécom : fond de concours métropole,
4. Convention relative à la mise en œuvre de la tarification solidaire Métrovélo,
5. DM3 budget principal et CCAS,
6. Contrat d'apprentissage pour le recrutement d'un étudiant en urbanisme,
7. Contrat de fourniture de Gaz,
8. Avenant à la convention des Francas pour mise à disposition d'un nouvel animateur,
9. Mise en place d'une cloison mobile dans la salle des fêtes, demande de subvention,
10. Information sur le PLUI et le PLH,
11. Information sur le dossier de la place du village,
12. Question diverses.

1. Approbation du compte-rendu du 21 juin 2016

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 juin 2016 est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Signature d'une convention avec le Centre des Arts du Récit

DB2016.037

Chaque année nous accueillons à Venon le « Festival des Arts du Récit ». Le conte y est décliné sous toutes ses formes (comique, fantastique, dramatique, autobiographique…) avec une atmosphère propre à chaque spectacle.

Ce festival réunit des conteurs confirmés et renommés mais aussi de jeunes talents. Ouvert gratuitement à tous, initiés, fidèles spectateurs, curieux ou publics en quête d'originalité, le Festival des Arts du Récit nous propose la convention ci-jointe (annexe 1).

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention en annexe 1

- autorise Madame Le Maire à signer la convention entre la commune de Venon et le Centre des Arts du Récit

Nombre de suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

3. Enfouissement des lignes électriques et télécom : fond de concours métropole

DB2016.038

Annule et remplace la délibération du 21 juin 2016.

Attribution d'un fonds de concours à Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre de l'enfouissement des réseaux sec sur le bas de la RD 164

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques effectuées sur les secteurs de la Chappe et des Roux ont donné la possibilité d'enfouir les lignes téléphoniques. Ces coûts sont à charge de la commune et ne bénéficient d'aucune subvention. La contribution prévisionnelle était de 4675 €pour la participation communale et elle passe à 9 507 €pour inclure le secteur des Roux. Ceci représente une réelle opportunité qu'il ne faut pas rater.

Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5215-26 et L.5217-7, précisant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la métropole et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

Les travaux requis en enfouissement des réseaux secs encore aériens prévus sur l'aménagement de la RD 164, les études déjà menées par le SEDI dans cette rue pour enfouir les réseaux secs et le plan de financement en découlant,

Considérant le gain esthétique important qu'il y aurait à enfouir les réseaux de téléphone à l'occasion de l'opération menée sur la RD164 par Grenoble-Alpes Métropole et ce avant la réfection complète de la voirie,

Il est précisé que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Grenoble-Alpes Métropole projette l'aménagement des réseaux secs aériens de la RD 165 sur la commune de Venon.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 79 144 € TTC.

Dans le cadre de cette opération et afin d'améliorer l'esthétique de cet aménagement en particulier et d'embellir l'espace public en général, la commune souhaite participer à son financement en allouant un fonds de concours à Grenoble-Alpes

Métropole. Il s'agit pour cette opération d'enfouir les réseaux secs encore aériens de basse tension et de téléphone.

La commune en profitera pour enfouir également l'éclairage public qui est supporté par les poteaux de basse tension, sur ses fonds propres.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé :

Décide l'attribution d'un fonds de concours de 9 507 € TTC à Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre de l'enfouissement des réseaux secs.

Autorise le Maire à signer la convention de financement correspondante avec Grenoble-Alpes Métropole,

Précise que la somme est prévue au budget 2016 de la commune,

Nombre de suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

4. Convention relative à la mise en œuvre de la tarification solidaire Métro-vélo

DB2016.039

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du Conseil Métropolitain en date du 18 décembre 2015, Grenoble Alpes Métropole, autorité organisatrice des déplacements sur le territoire métropolitain, a décidé de mettre en place une tarification solidaire pour l'accès au service Métro vélo, reposant sur une convention de partenariat avec la commune. Madame le Maire demande l'autorisation de signer cette convention actant la participation de la commune dans la mise en œuvre de cette tarification (calcul du quotient familial pour les personnes non allocataires de la CAF - Établissement d'attestation pour l'accès à cette tarification) et la compensation financière versée par Grenoble Alpes Métropole permettant de couvrir les frais de gestion de ces dossiers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Autorise Madame le Maire à signer une convention (annexe 2) avec Grenoble Alpes Métropole, relative à la mise en œuvre de la tarification solidaire « Métro Vélo »

Nombre de suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre :

Vote abstention :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents

5. DM budget principal et CCAS

DB2016.040 : vote d'une subvention exceptionnelle à l'Association Musicale de Venon

L'école de musique de Venon, a, cette année un grand nombre d'inscrits (plus de 33 élèves sans compter le groupe vocal) pour la pratique musicale et participe activement à la vie culturelle du village.

La subvention municipale permet de couvrir le salaire des professeurs, conserver un tarif raisonnable pour les familles, tout en maintenant en état le matériel nécessaire à la pratique musicale.

Par ailleurs cette association organise ou participe à de nombreuses manifestations sur la commune, enfin elle participe assidûment aux TAP et a un nouveau projet également en temps scolaire, avec l'école. (Voir son bilan en annexe 3.)

Le conseil ayant entendu les explications, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'association musicale de Venon.

Nombre de suffrages exprimés : 14

Vote pour : 8

Vote par abstention : 7

Vote contre : 0

DB2016.041 : DM décision modificative du budget et du CCAS

Budget général :

Quelques ajustements sont à réaliser sur le budget pour tenir compte des modifications d'organisation du personnel communal. Le recrutement d'un apprenti étudiant en master d'urbanisme, le remplacement de notre agent communal en arrêt maladie, nous conduisent à prévoir une augmentation du budget aux comptes D64xx pour les salaires et cotisations sociales afférentes. Le remboursement des salaires versés dans le cas d'un arrêt maladie (assurance communale et CPAM) ne nous dispense pas de prévoir les paiements des salaires sur le chapitre.

Modification de la DM 1 du CCAS BP 2016 : Une erreur de plume s'est glissé budget global qui est à 1000 € cumulé et non à 1550 € comme il est indiqué sur la délibération du DM1 du 3 mai 2016

Le budget ayant été voté en sur équilibre le prélèvement de 14 500 € sera réalisé sur l'excédent.

Le conseil ayant entendu les explications de l'adjoint aux finances décide de voter la décision modificative du budget.

DM 3 Budget Principal					
Chapitre	**Compte**	**Libellé**	**DM3**	**BP 2016**	**BP+DM3**
Dépenses de fonctionnement					
012	6413	Personnel non titulaire	10 000	40 000	50 000
	6451	Cotisation URSAF	1 000	30 000	31 000
	6453	Cotisation caisse retraite	1 000	10 000	11 000
	6454	Cotisation ASSEDIC	1 000	3 000	4 000
65	6574	Subvention aux associations	1 500	2 800	4 300
DM 2 Budget du CCAS ANNULE ET REMPLACE DM1					
Dépenses de fonctionnement					
65	6574	Subvention aux associations	2875	1 000	3 875

Vote

Nombre de suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre :

Vote abstention :

La délibération est adoptée

Cette délibération annule et remplace la délibération 3 mai 2016 pour la partie budget du CCAS

6. Contrat d'apprentissage pour le recrutement d'un étudiant en urbanisme

DB2016.042

L'instruction des dossiers d'urbanismes, la mise en place du PLUI et le projet de la place du village demandent du temps, de l'expertise et une capacité de liaison avec nos différents interlocuteurs. Il est donc proposé de recruter un apprenti en master 2 d'urbanisme permettant de répondre aux besoins exprimés au niveau d'expertise requis.

Le coût salarial charges comprises pour la mairie représente 580 euros par mois.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU l'avis donné par le Comité Technique Paritaire, en sa séance du (préciser la date).

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure dès le 29/09/2016 un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Administratif	1	Master 2 urbanisme	10 mois

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget au chapitre 012 de nos documents budgétaires,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Cette résolution est adoptée à

Nombre de suffrages exprimés : 13

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

Vote NPPV : 1

7. Contrat de fourniture de Gaz

DB2016.043

Notre contrat de fourniture de gaz est arrivé à échéance (10 ans). Le coût de la prestation d'ANTARGAZ s'est révélée être presque deux fois supérieure au frais du marché actuel.

Après une mise en concurrence, nous avons reçu la prestation de deux fournisseurs : Vitogaz et Antargaz

Les propositions commerciales sont fournies en annexe. En résumé :

Il est proposé de changer de fournisseur et de choisir Vito GAZ pour une durée de 5 ans.

Vito GAZ		Antargaz	
Durée contrat	5 ans	ancien	Nouveau
		10 ans	10 ans
Tonne gaz	795,00 €	1 750,00 €	790 €
Consigne par cuve	300 euro	600 euro	Pas de changement
Entretien cuves	0	0 €	2 500 €

Après en avoir délibéré le conseil décide :

D'autoriser Mme le maire ou son représentant à signer le contrat de livraison de gaz avec l'entreprise Vito-Gaz donnée en annexe 4

Cette résolution est adoptée à…
Nombre de suffrages exprimés : 14
Vote pour : 14
Vote contre : 0
Vote abstention : 0

8. Avenant à la convention des Francas pour mise à disposition d'un nouvel animateur

DB2016.044

Notre convention avec les Francas, votée le 21 juin 2016 pour l'année 2016/2017, prévoit la mise à disposition de 2 animateurs qui interviennent sur les accueils périscolaires à Venon.

Pour respecter les conditions d'accueil des enfants sur les Temps Activités Périscolaires, à savoir 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et un pour 18 pour les plus de 6 ans, un animateur supplémentaire est nécessaire les lundis, mardis jeudis et vendredis de 15h à 16h30.

Pour l'année 2016/2017 les Francas nous proposent de signer avec eux un avenant à la convention pour mise à disposition d'un animateur supplémentaire employé à 20 % d'un temps plein en emploi d'avenir.

Cela représente un coût supplémentaire de 2415 €pour l'année.

Les précisions réglementaires concernant ces mises à disposition sont détaillées dans l'avenant n°1 à la convention joint en Annexe 5.

Il est demandé au Conseil Municipal

- d'approuver l'échéancier de règlement de l'avenant n° 1 (qui annule et remplace celui du mois de juin),

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention avec Les Francas ci joint (Annexe 5).

Nombre de suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre :

Vote abstention :

9. Mise en place d'une cloison mobile dans la salle des fêtes, demande de subvention

DB2016.045

Les activités périscolaires et les nombreuses activités proposées par les diverses associations de la commune ont pour conséquence un manque de salles à certaines heures de la journée. Sachant qu'à partir de septembre 2017 la salle de l'ancienne cantine risque de ne plus être disponible, il est proposé d'installer une cloison mobile dans la salle des fêtes afin que deux activités puissent se dérouler simultanément.

La société Algaflex nous a fait une proposition en janvier 2016.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de nos partenaires, pour effectuer ces travaux et à signer tout document s'y afférant.

Nombre de suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre :

Vote abstention :

10. Information sur le PLUI, et le PLH

Power point en séance (Annexe 6).

11. Information sur le dossier de la place du village

Information sur les décisions prises par Madame le Maire en vertu de la Délégation que le Conseil Municipal lui a faite (ARTICLE 4 : « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (de travaux, de fournitures et de services) et des accords-cadres…)

Assisté par le CAUE nous avons lancé la procédure de consultation pour le recrutement d'une équipe d'architectes pour le dossier de la place du village .Nous avons eu 21 candidatures examinées par la commission d'appel d'offre et un représentant de la Métro le 5 septembre .Trois ont été retenues et le 10 octobre la commission se réunira à nouveau toute la journée afin de choisir une équipe.

La procédure choisie permettra de travailler en concertation toute au long de l'élaboration du projet afin de répondre au mieux aux demandes des associations et au choix de la municipalité (Annexe 7).

12. Question diverses

• Visite du village par des écoliers, souhait de visiter également la ferme de Pressembois.

• Retraite d'une employée communale prévoir modification du poste et remplacement.

• Accueil des abonnés de l'eau organisé par le métro, en mairie de St Martin d'Hères à partir du 1er décembre.

• Décès Félix CHALULEAU, ancien Maire une page d'hommage lui sera réservée dans le prochain bulletin

• Proposition de construction participative d'un four à pain ou de rénovation d'un four existant.

• Date à prévoir jusqu'en janvier :

• Conférence territoriale secteur NE mardi 17h à Grenoble

• Samedi 8 octobre : Millesime à l'église

• Du 20 au 28 octobre centre aéré

• Inauguration des jeux durant le centre aéré

• Marché à la ferme : Dimanche 30 octobre

• 11 novembre cérémonie à 10h30

• Fin octobre début novembre réunion publique sur le PADD

• 30 novembre conseil municipal débat sur le PADD

• Vendredi 20 janvier : vœux du maire et de la municipalité

• Vendredi 28 novembre concert « anges et démons » à l'église

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.

Financement travaux	Total TTC	Total HT	Base subventionnable HT	Département	Parlementaire	DETR	Auto financement commune HT
taux				30%	fixe	20%	
Cloisons amovibles	22 706,40	18 922,00	18 922,00	5 676,60	4 000,00	5 676,60	3 568,80
Installations et modification sécurité bâtiment	4 110,00	3 425,00	3 425,00	1 027,50		1 027,50	1 370,00
	26 816,40	22 347,00	22 347,00	6 704,00	4 000,00	6 704,00	4 938,80

Liste des Arrêtés du maire

33/2016 : autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson délivrée à l'APE, à l'occasion de la kermesse de l'école

34/2016 : bénéficiaires des prix des repas cantine et garderie en fonction du quotient familial

35/2016 : contrat à durée déterminée d'un agent technique non titulaire en remplacement d'un agent en arrêt

36/2016 : contrat pour un job d'été

37/2016 : contrat pour un job d'été

38/2016 : renouvellement d'un temps partiel à 80 % pour un agent titulaire

39/2016 : contrat à durée déterminée d'un agent technique non titulaire suite à un accroissement saisonnier d'activité

40/2016 : prorogation du contrat de travail d'un agent technique non titulaire, suite à un accroissement saisonnier d'activité

40/2016 : avancement de grade d'un adjoint administratif 2ème classe

41/2016 : contrat à durée déterminée d'un agent technique non titulaire suite à un accroissement saisonnier d'activité

42/2016 : contrat à durée déterminée d'un agent technique non titulaire en remplacement d'un agent en arrêt

43/2016 : avancement de grade d'un adjoint administratif 2ème classe

44/2016 : avancement de grade d'un adjoint administratif 2ème classe

45/2016 : contrat à durée déterminée d'un agent technique non titulaire en remplacement d'un agent en arrêt

46/2016 : contrat à durée déterminée d'un agent technique non titulaire suite à un accroissement saisonnier d'activité

47/2016 : contrat de travail à durée déterminée suite à la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

48/2016 : contrat à durée déterminée d'un rédacteur territorial catégorie B suite à un accroissement temporaire d'activité

49/2016 : contrat à durée déterminée d'un agent technique non titulaire en remplacement d'un agent en arrêt

URBANISME

Déclaration préalable

ODDOS Christophe, Chemin de Pressembois, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, décision tacite d'opposition, le 13/05/2016

PEYSSON Eric, Pré Perroud, piscine, refus tacite le 12/08/2016

SCI Gen'ne, Emmanuel DUMAINE, Le Perroud, piscine, accordée le 01/07/2016

SAS Terra Cyan, Antoine BERNARD, Le Chapon, division d'un terrain en vue de construire, accordée le 22/07/2016

PEDERSEN Claus, Le Perroud, réfection de la toiture, isolation et pose de vélux, accordée le 09/08/2016

Gilles Rabiot

Association Musicale de Venon

www.ecolemusique.venon.free.fr

« Bonheur et engagement »

Cher(e)s ami(e)s Venonais(es),

Une nouvelle année commence et la traditionnelle lettre du bulletin à rédiger pour cette rentrée : non pas que l'exercice soit fastidieux mais comment se renouveler et vous faire preuve de l'enthousiasme qui nous a animé l'an dernier et qui nous anime encore cette année ? Et c'est donc tout naturellement que me sont venus les deux thèmes qui me tiennent à cœur en ce début d'année : Bonheur et Engagement.
Le bonheur tout d'abord d'accueillir cette année 41 élèves !! En cours individuels, en cours de pratiques collectives, en cours de formation musicale adaptés aux niveaux de chacun, et un tout nouveau groupe vocal qui, j'en suis sûre, va faire sensation !!

Le bonheur d'avoir accompagné l'an dernier nos élèves dans l'accomplissement de leur pratique de la musique : en instrument ou au chant, individuellement ou collectivement.
Le bonheur de proposer chaque année des concerts, de qualité et pour tous les goûts.
Le bonheur de mettre en place un spectacle de plus en plus qualitatif en fin d'année, où petits et grands de l'école de musique se sont retrouvés sur scène afin d'animer la kermesse de l'école, dans les conditions d'une vraie scène !!

Mais tout ceci ne pourrait pas exister s'il n'y avait pas l'engagement.
L'engagement des bénévoles de l'association qui donnent beaucoup d'énergie pour organiser la vie de l'association. Les membres du bureau mais aussi toutes les bonnes volontés qui se sont associées aux projets.
L'engagement des professeurs qui par leur talent et leur volonté accompagnent les projets de l'école.
L'engagement des élèves et de leur famille qui participent activement à la vie de l'association et soutiennent l'existence d'une école de musique locale.
L'engagement de la commune de soutenir la pérennité de nos activités.
L'engagement de vous tous de participer aux spectacles qui nous permettent de financer, entre autre, le renouvellement de notre matériel de musique.
La pratique de la musique nécessite ces deux conditions : le bonheur de jouer et l'engagement, parfois difficile, mais qui apporte tellement de joie.

Si vous souhaitez rejoindre cette belle aventure, contactez nous au 06.30.60.55.38 ou par mail ecolemusique.venon@free.fr. Pour le détail de nos activités suivez nous sur notre page Facebook : https://www.facebook.com/ecolemusique.venon ou sur notre site internet : http://ecolemusique.venon.free.fr/
Juste un rappel : pour celles et ceux qui souhaiteraient démarrer un instrument, un pack découverte de 10 séances vous est proposé sur tous les instruments enseignés (chant, guitare, basse, piano, violon, accordéon, batterie)

Delphine Delaunois
Présidente de l'Association Musicale de Venon

Association des parents d'Élèves

En ce début d'année scolaire 2016-2017, l'Association des Parents d'Élèves de Venon s'est remise au travail avec le 19 septembre, l'organisation de son Assemblée Générale.

Après avoir ouvert l'assemblée, les membres du bureau, tous présents, ont rappelé les objectifs de l'APE :

- Financer les activités culturelles et sportives des élèves,
- Créer des liens entre les parents d'élèves
- Participer à la vie sociale du village

Puis, les différents événements de l'année écoulée ont été évoqués un par un avec le bénéfice obtenu pour chacun.

Avant le marché de Noël, une vente de produit de fête a été, comme chaque année, organisée. La nouveauté a été de proposer des plateaux de fromages, des « kit » de raclette ou fondue… provenant de « La Crémerie » de Gières. D'autres produits ont remporté un franc succès comme les huÎtres, les chocolats, le foie gras, le champagne…

Le marché de Noël, la vente de galettes des rois, le carnaval, la vente de plates la tombola et la kermesse de fin d'année sont autant de manifestations qui sollicitent toutes les bonnes volontés parmi les parents.

Tous les bénéfices ont permis de financer aux écoliers :

- des transports en bus,
- des entrées au musée et au théâtre (Espace 600),
- l'achat de matériel éducatif / sportif
- des ateliers et activités en classe (intervention vélo pour les cycles 2 et 3)
- la sortie de fin d'année…

Il a été aussi programmé, pour la saison 2016-2017 un cycle cirque pour toutes les classes de l'école. 6 séances par classe ont été programmées et financées par l'APE.

A la fin de l'assemblée générale, un nouveau bureau a été élu dont voici la composition :

- **Président :** Stéphane Chagrot
- **Vice-président :** Sylvain Meignen
- **Trésorier :** Laurent Lathus
- **Trésorier adjoint :** Laurent Duquesnoy
- Secrétaire : Karine Oddon
- Secrétaire adjointe : Sandra Constant

Après la clôture de l'AG, un apéritif était offert pour remercier tous les parents de leur implication cette année.

Association VENon Information, Réflexion.

Les activités de l'association ont coïncidé avec la « rentrée » des classes, et nous avons été présents lors du Forum des associations et de la journée du patrimoine.

Comme chaque année, nous nous sommes retrouvés lors du traditionnel « repas champêtre » à la fin septembre, qui pour la première fois a eu lieu non pas au Planchon, mais sous le préau de la salle des fêtes. Un aménagement que nous testions pour la première fois et nous a séduit par son côté fonctionnel, (dehors-dedans), confortable (eau, sanitaires), et site privilégié.

La journée du patrimoine était particulière cette année, avec l'inauguration des peintures murales de l'église. De nombreuses personnalités représentant les divers partenaires de ce projet, avaient fait le déplacement (Municipalité, METRO, Conseil Départemental, VVP).

Pour notre part, nous avons présenté en continu 2 films sur Venon, un sur les routes et chemins de la commune, l'autre (film réalisé en septembre 2015) sur les Venonais d'hier et d'aujourd'hui. Avec beaucoup d'émotion et de distance également, nous avons regardé ce dernier. La journée particulièrement froide, dédiée malgré tout à la recherche et reconnaissance d'un passé nous a entraînés à la méditation.

Le patrimoine, « c'est quoi ? »

N'étant ni sociologue, historiens, mais simples Venonais, nous ne sommes pas en capacité de donner les réponses, mais simplement notre ressenti.

Pour « AVENIR », le patrimoine de la commune, est l'ensemble « habitants - territoire ». L'interférence entre ces deux entités, finalement la vie du village, constitue notre ensemble patrimonial. Ensemble en perpétuel devenir, se nourrissant du passé et s'inscrivant dans le présent. Il s'agit de conserver la trace du temps, mélange « d'ancien », et « nouveau », à travers des marqueurs tels les bassins autour desquels se sont construits les hameaux, étroitesse des routes, sans toutefois figer les choses (réseau d'eau potable, routes adaptées au trafic).

Poursuivre le développement de la commune en transformant parfois son territoire, tel le nouveau hameau de la Frênaie à la Faurie, où architecture contemporaine et traditionnelle cohabitent, tout comme dans l'église, avec la restauration des peintures murales dans le chœur et le chauffage au sol dans l'autre partie qui malheureusement a eu pour conséquence la disparition des anciens pavés.

Peut-être seront-ils réutilisés dans le chœur par exemple, pour parfaire la sauvegarde des choses anciennes.

Notre mode de vie d'aujourd'hui sera patrimoine de demain (tableau interactif à l'école, craie et ardoise, hier), de même que le bâti.

Vous pouvez encore acheter le Film Venon « hier, aujourd'hui, demain »

(15 euros) contact bolliet.michele@sfr.fr).

AMICALE VENONAISE

L'AMICALE VENONAISE fête ses 40 ans

Un peu d'histoire :

1976 : Cela parait lointain mais certains s'en souviennent, c'est la première fois qu'un lieu de réunion est offert aux venonais grâce à la mise à disposition, cette année-là du module préfabriqué utilisé jusque-là comme école près de la Mairie et déplacé sur le terrain « Greffe » lors de l'implantation du nouveau groupe scolaire.

C'est cette opportunité, d'avoir enfin un lieu de réunion, que vont saisir 2 conseillères municipales (M. Pilon et Ch. Bourguignon) pour créer l'AMICALE VENONAISE (ass. Loi 1901) et organiser des activités sportives et culturelles. Judo, gym, activités artistiques, danse, dessin, visites de sites, etc. furent les premières propositions.

Et ainsi depuis 40 ans, chaque année l'Amicale s'efforce de proposer un ensemble d'activités et d'occasions de se rencontrer. Car faut-il le rappeler c'est bien cela l'objectif primordial de l'Amicale, aider à construire et renforcer le lien social qui unit tous les venonais, notre appartenance à un village où nous avons choisi de vivre et que nous aimons.

2016 : Pour fêter cet anniversaire nous prévoyons un programme culturel renforcé :

- Tout d'abord le week-end du **14/15 janvier** la 3ème édition de **« Nos amis exposent ».** Les festivités seront ouvertes le Vendredi 13 janvier par un concert des Musiciens du Louvre en l'Eglise de Venon.

D'avance nous remercions les artistes venonais qui voudront bien apporter leur concours à cette manifestation.

- Samedi 8 octobre 2016, 10 h : **« NUNAVIK EN TERRE INUIT »** visite guidée au musée dauphinois.

- Vendredi 2 décembre, 17 h Grande salle, conférence de Céline Carrier « Kandiski et sa constellation artiste » pour préparer la visite guidée de l'exposition **« Vassily Kandiski,** les années parisiennes », le **Samedi 10 décembre 2016 à 10h30** au Musée de peinture.

- Samedi 13 mai, journée à Martigny, Fondation Gianadda pour la visite guidée : **Hodler, Monet, Munch.**

Programmation des activités 2016/2017

Entretien musculaire et articulatoire, stretching, relaxation

Mardi : 18h - 19h **animation :** Dominique
Jeudi : 8h45 - 9h45 **animation :** Lara
160 € : 1 cours /année - 260 € - 2 cours/année

Cours de PILATES

Lundi : 18h30 - 19h30 **animation :** Christelle
Mercredi : 10h30 - 11h30 ; 210€ / année

Arts graphiques - Découverte et pratique de différentes techniques artistiques

Adultes et Adolescents : Mardi : 14h - 16h30
Animation : Dany Baume - 285 €/année
Enfants (du CP au CM2) :
Animation : Sandrine. Vendredi 15h15- 16h30, salle ancienne cantine.- 165 €/année

Judo - Enfants 6 - 10 ans

Jeudi 16h30 -17h45 - Animation : Godefroy, grande salle 150 €/année

Théâtre - Enfants 6 - 10 ans

Lundi 16h30 -17h30 - Animation : Julie, grande salle - 170 €/année

Anglais - Pratique de la langue - Remise à niveau des connaissances expression orale - Situations de conversation - niveau intermédiaire

Lundi : 16h35 -18h10 - Professeur : Odile Pouchol - 120 €/2 trimestres

• Le cours se déroule sur 2 trimestres jusqu'aux vacances de Pâques

REV : Réseau d'échange de Venon

Le **R**éseau d'**E**change de savoirs et de services continue de bien fonctionner.

D'autres pistes sont à explorer et développer. Par exemple, reprendre la réflexion sur les besoins des personnes seules. Comment aider, échanger, se vivre plus solidaires, etc.

Enrichissez le réseau : proposez vos envies et idées d'échange et de partage.

Les réunions continueront autour des 2 thèmes déjà structurés : Informatique et Causerie.

La Causerie - le 1er vendredi de chaque mois à 17h

• Autour des livres et du cinéma, chacun présente ses coups de cœur, ses découvertes, ses analyses.

• Petite salle de réunion

Petite précision : Dans cette salle de réunion, nous avons déposé un stock de livres, (pour adultes et enfants) base d'une éventuelle bibliothèque.

Dès maintenant ces livres sont à disposition de tous les venonais. Vous pouvez les emprunter gratuitement pour la durée de votre choix. Si vous avez des livres qui ne vous intéressent plus vous pouvez également les déposer et enrichir le stock.

L'informatique - le dernier vendredi de chaque mois de 17h - 18h dans la petite salle.

Nous reprendrons le travail déjà commencé sur le traitement et le montage des photos numériques. D'autres ateliers se mettront en place autour d'autres thèmes, problèmes spécifiques, exploitation des potentialités du Traitement de texte, gestion d'internet, bon usage de l'ipad, de l'iphone et autre smartphone, applications, sites intéressants, etc… Manifestez vos attentes et on s'organisera.

Des demandes ont été faites pour organiser des plages « Jeux de société », cartes, scrabble, etc… Merci de vous manifester si cela vous intéresse.

Bien entendu le REV est un réseau d'échange, les activités sont gratuites.

Adhésion à l'Amicale : 20 € par famille

Les activités de l'Amicale commencent la première semaine d'octobre.
Vous hésitez ? Venez tester gratuitement les premières séances.
Contact : bourguignon.christiane@wanadoo.fr ou 0608932614

COMITE DES FÊTES

Comme chaque année le repas et après midi dansant du 14 juillet a encore été bien apprécié par une centaine de personnes, les jambons, la bonne humeur et les danseurs étaient au rendez vous.

Un grand merci aux organisateurs et tous les participants.

Déjà nous nous préparons pour la fête du boudin qui aura lieu le samedi 4 et le dimanche 5 Février 2017, petite précision la vente du boudin aura lieu le samedi de 10 h à 12 h, les repas le samedi et dimanche à midi

IMPORTANT : Pensez a vous inscrire dès réception des bulletins, car nous sommes limités par le nombre de place et à notre grand regret nous ne pourrons contenter tout le monde.

TOUTE L'EQUIPE DU COMITE DES FÊTES.

ASSOCIATION LE GRAND CHAMP

« I shall make music… ».. for you ! C'est le titre du premier chant interprété par la chorale pour les concerts donnés au mois de juin dernier. A Venon, le 10 de ce mois mais également à Sainte-Agnès et Saint-Jean Le Vieux. Un véritable pari gagné sur le temps imparti et la difficulté liée à l'apprentissage des MOTETS, le dernier album de Karl Jenkins présenté en mai 2014. Composition musicale apparue au XIII^{ème} siècle, un « motet » est, à l'origine, le diminutif de « mot ». Ces mots qui puisent leur sens dans l'Ailleurs, ce monde intimiste ouvert au partage ; ils éclairent, apaisent le monde d'Aujourd'hui, s'envolent, portés par la musique religieuse du célèbre et talentueux compositeur contemporain gallois.

La Fête de la musique, incontournable événement populaire a eu lieu le 17 juin dans la grande salle du bâtiment communal. Malgré les « gros yeux » faits au moindre cumulo-nimbus…, la météo incertaine encore en fin d'après-midi nous avait contraints à oublier ce lieu privilégié que constitue la place de la mairie.

De la variété, du classique proposés tout d'abord par le sympathique groupe intergénérationnel de Seyssinet qui cède ensuite la place au dynamique **« Jazz Band »** composé d'une vingtaine de musiciens, parfois très jeunes ; pour finir cette soirée, le **« Brass and Jazz »** de Meylan, qui regroupe sept musiciens et la chanteuse Michelle, issus de différentes communes de l'agglomération grenobloise. Trois heures d'agréable musique pendant que les choristes s'activent à la buvette pour servir tous ceux qui l'avait préférée au ballon rond !

L'ensemble vocal de Venon a effectué sa rentrée le 15 septembre, après une trêve estivale bien méritée et un petit détour par le Forum associatif. Il sera l'invité, dans les Hautes Alpes, du Sanctuaire de Notre Dame du Laus et de l'équipe paroissiale de la Cathédrale de Gap pour les solennités de la Fermeture de l'Année de la Miséricorde respectivement le 13 et 20 novembre. Rappelons sa participation en 2015 pour l'Ouverture de cette Année Sainte et le déroulement des concerts de Noël dans ces lieux de recueillement et de promesse.

La magie de Noël opérera également à Venon et dans plusieurs communes environnantes. Pour la 9ème année consécutive, une « chorale de Noël élargie » répète trois samedis matin de 9h à 12 h depuis octobre ; en novembre le 5, 12 et 19, en décembre le 10 et 17.

Le concert à Venon aura lieu le 22 décembre.

Les choristes et leur chef vous attendent nombreux et vous souhaitent une bonne fin d'année.

Contacts : Arlette Senni 07.61.90.30.18
Denis Cavalier 06.60.10.87.92

Des nouvelles de l'Association MASNAT

(Formation, aide à la santé et participation au développement de la région de l'Azawagh au NIGER)
Chez Jean et Maria BURNER – 141 Chemin de Vieille Vigne – Lieudit Planchon à VENON
Tél : 04 76 89 44 32 - masnat@orange.fr - www.masnat.fr

Soutien aux cantines des écoles de brousse

Les cantines des écoles des villages de l'Azawagh ont besoin de bois de chauffage pour fonctionner . Ce bois il faut, le plus souvent, aller le chercher à plusieurs kilomètres. Pour aider les villages, MASNAT, avec l'aide du PAM (Programme Alimentaire Mondial), a mis à la disposition de 13 cantines de la région de TASSARA (dans l'Azawagh-sud près de Tchin Tabaraden) des remorques-charrettes pouvant être attelées à un âne.

Les pièces de base ont été fabriquée et livrées par des menuisiers et le montage a été réalisé sur chaque site par les parents, les enseignants et les élèves.

Des ânes ont été acquis et mis à la disposition des cantines

Aujourd'hui tout est en place et fonctionne bien.

Livraison par les menuisiers des éléments de base des charrettes.

Montage des charrettes par les parents, enseignants et élèves.

Venon,
paysage
et patrimoine
venon-vpp.fr

VPP et la journée du patrimoine

A l'occasion de l'inauguration des travaux par la municipalité et des 20 ans de l'association, un panneau a été réalisé par l'association et fixé à l'entrée de l'église : il retrace les différentes étapes de la construction de l'église ainsi que l'ensemble des travaux de restauration réalisés depuis 1996. Pour une meilleure compréhension du décor, vous y trouverez aussi les photos des peintures restaurées avec repérage des deux niveaux de peintures médiévales.

Pour la journée du patrimoine, notre association a assuré la visite commentée de l'église et de ses peintures avec une video-projection de la restauration des peintures. A 16 heures, a eu lieu l'inauguration des travaux récents par notre municipalité. La Présidente, dans son intervention, a remercié tous les acteurs de la restauration et plus particulièrement le Conseil départemental et ses Conservatrices et la municipalité pour les financements conséquents réalisés ces dernières années pour l'église, VPP ayant participé elle aussi au financement. Elle a rappelé l'importance du travail de l'association depuis 20 ans et des décisions prises qui ont abouti à la découverte des peintures.

Nous remercions chaleureusement Annick Clavier, Conservatrice au Conseil Départemental pour l'intérêt et la clarté de ses explications lors de la conférence qui a clôturé cette journée.

La place qui nous est impartie dans le bulletin municipal - 1 page simple - ainsi qu'une impression noir et blanc ne nous permettent pas de rendre compte correctement de la beauté des décors mis à jour; nous vous incitons donc à vous reporter sur notre site internet : venon-vpp.fr

VPP et son rôle d'alerte : étude de structure

Nous nous réjouissons que l'étude de structure du chœur de l'église que nous demandions depuis longtemps ait été réalisée au mois de juin.

Le rapport, très détaillé, donne des préconisations de restauration et de consolidation pour les murs, la voûte et pour la couverture. Nous espérons que les travaux de consolidation seront budgétés et réalisés très rapidement afin d'assurer la sauvegarde du chœur de l'église et de ses peintures médiévales.

VPP et son rôle de proposition : projet d'aménagement de la place

Notre association patrimoniale est très attachée à l'entité que l'église forme avec la mairie et l'ancien presbytère (bâtiment accolé à l'église).

Nous pensons qu'une association patrimoniale devrait avoir sa place dans les réflexions qui se déroulent depuis de longs mois sur le projet d'aménagement de la place.

Pour ce projet, en plus de tous les aspects historiques, affectifs et esthétiques qui seraient à prendre en compte, nous avons remis à la municipalité une étude comparative sur les potentiels en terme de m2 de surface utile de l'option «reconstruction sur un seul niveau» et l'option «réhabilitation des 2 niveaux existants». Nous nous prononçons pour la réhabilitation du bâtiment avec une éventuelle extension sur l'arrière pour répondre aux besoins d'une commune en pleine croissance : salle pour la municipalité, salles pour les associations, chaufferie, sanitaires, rangements…

Pourquoi engager des travaux conséquents et coûteux pour avoir au final une surface disponible bien inférieure à ce qui existe aujourd'hui ?

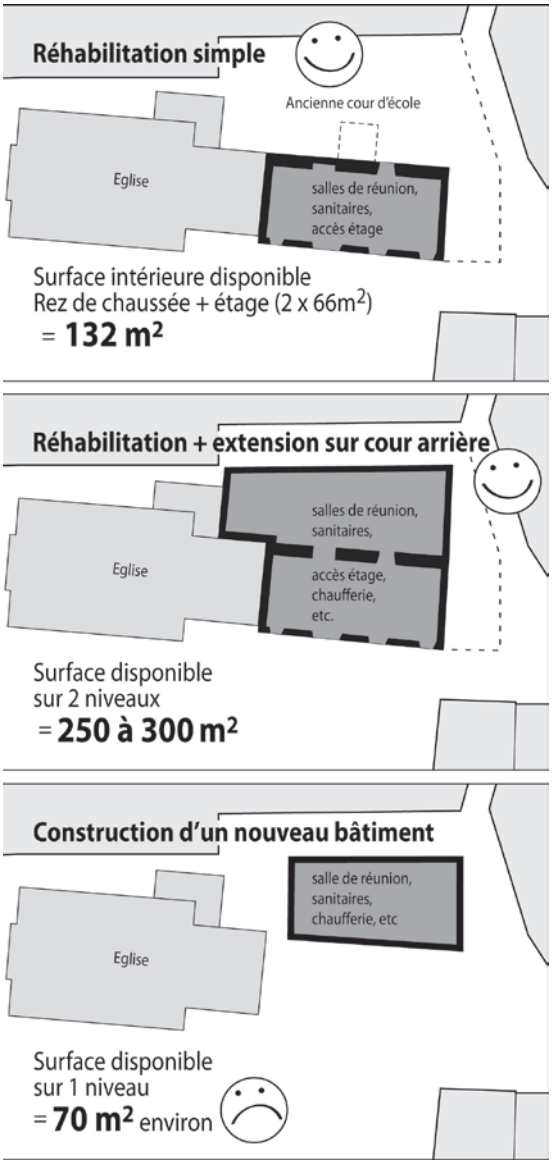

Dans la gestion de notre commune, il nous semble important et responsable tant du point de vue financier qu'environnemental d'exploiter tout le potentiel de l'option «réhabilitation-extension».

Notre commune n'ayant par ailleurs que bien peu d'autres propriétés foncières. Nous espérons que Madame le Maire et les Conseillers municipaux, en dehors de tout parti pris, voudront bien étudier notre proposition.

Contact : contact@venon-vpp.fr

Nos associations partenaires proposent en complément des activités de Venon

• ASSOCIATION LANGUES ET JEUX DE L'AMICALE LAÏQUE DE GIÈRES

Si vous souhaitez vous initier ou vous remettre à l'espagnol ou l'italien, ces cours sont pour vous ! Ils ont lieu par petits groupes de 8 à 10 personnes dans une ambiance conviviale. Cette année les cours auront lieu selon les langues et disponibilités des salles, soit dans la salle informatique de l'école René Cassin soit dans une salle au rez-de-chaussée de la bibliothèque.

Pour les enfants, un cours d'anglais sera proposé à la salle de la bibliothèque le lundi à 17 h, pour des petits (CP /CE1 ou Grande section maternelle/CP selon les inscriptions).

Les cours d'espagnol auront lieu le lundi à 17 h et le jeudi à 17 h et à 18 h 30, salle informatique.

Les cours d'italien auront lieu le mercredi à 17 h et 18 h 30 à la bibliothèque.

Pour les inscriptions venez nous rejoindre, il suffit de se présenter sur le lieu des cours. Vous pouvez également demander tous renseignements par courriel : languesetjeux@gmail.com

• RANDONNÉES – DÉCOUVERTE

L'amicale Venonaise propose, en partenariat avec AGIR abcd et l'Association de quartier des Béalières à Meylan, un cycle de Rando-Découverte (environ 10 sur l'année) autour de thématiques variées.

Avec l'aide de Thomas et Elsa, accompagnateurs en moyenne montagne, nous vous présentons pour ce trimestre les sorties suivantes :

- mercredi 9 novembre au Charman Som . Randonnée affût chamois - le rût des chamois
- mercredi 7 décembre : Chamrousse - Raquette nocturne et fondue en Belledonne

Coût : environ 17 €

Covoiturage à organiser, s'inscrire auprès de : bourguignon.christiane@wanadoo.fr, 06 08 93 26 14 ou domibouchet@free.fr 06 28 33 51 13

• LA MAISON DE LA MONTAGNE DE CHAMROUSSE LANCE UN CLUB DE RANDONNÉE À DESTINATION DES HABITANTS DE LA RÉGION. « BELLEDONNE RANDO »

Les accompagnateurs en montagne de cette structure vous proposent de vous accompagner tous les vendredis sur des sorties en montagne.

Ces "passeurs d'altitudes" vous emmèneront en toute sécurité sur des itinéraires qu'ils ont soigneusement élaborés pour le plaisir qu'ils vous apporteront au delà de la marche.

Venez randonner avec eux dans une ambiance conviviale, à la rencontre des paysages, de l'histoire, de la faune et de la flore du pays.

Renseignement et inscription sur : www.belledonne-rando.com

- **11-nov.** Vercors Les Balcons Est du Vercors et le Roc Cornafion 1000 m 12 km
- **18-nov.** Belledonne Lacs : Roberts, David, Claret, Longet, Achard. 1100 m 20 km
- **25-nov.** Vercors Le Pas de l'Oeille 1000 m 16 km
- **2-déc.** Chartreuse La Dent de Crolles 1150 m 12 km

TANAT Bulletin d'information n°23 - Octobre 2016

8ème rentrée: Ouverture de la Terminale !

Le grand projet de l'école TANAT devient réalité !

En janvier 2008 j'ai écrit une lettre à des amis en France:

« J'ai le grand projet de créer un établissement d'enseignement de qualité du primaire au secondaire.

Je sais que c'est un projet gigantesque qui a besoin de courage, de moyens et de détermination.

Ce projet est né du constat que l'école publique nigérienne pour diverses raisons, ne peut garantir un enseignement de qualité.

Partant de là je pense que pour notre commune et notre région, il s'impose de créer quelque chose.

Je sais que je ne peux pas porter seul ce projet et j'ai besoin en France de personnes qui puissent le comprendre et m'aider à le porter.

Je vous demande de m'accompagner dans cette aventure ... »

Mes amis ont répondu positivement à ma demande et ont créé en mai 2008, l'association TANAT pour accompagner ce grand projet.

Aujourd'hui l'établissement scolaire TANAT est une réalité : plus 400 élèves du CI (grande maternelle) à la terminale ; il est bien équipé : classes et bâtiments administratifs électrifiés, 2 salles informatiques, bibliothèque, livres scolaires pour les élèves ...

Les résultats démontrent la qualité de l'enseignement : réussite tous les ans de 100% au certificat d'étude, réussite de 100% au BEPC.

Je veux vraiment remercier du fond du cœur tous ceux et toutes celles qui ont contribué à la création de l'établissement scolaire TANAT et particulièrement :

- Les directeurs et enseignants par leur compétence et leur dévouement.
- les bénévoles de l'association TANAT, les donateurs et donatrices, les parrains et marraines.
- Les institutions et entreprises qui nous ont financé et en particulier IB Remarketing
- L'Institution Bayard partenaire pédagogique de la première heure qui nous a permis de démarrer l'école primaire sur de si bonnes bases et qui continue à nous accompagner tous les ans avec un généreux « bol de riz ».
- Le lycée Itec Boisfleury qui forme tous les ans nos directeurs et enseignants et nous soutient aussi par diverses actions.

Mais ce projet n'est pas fini, il faut aussi penser à tous ceux qui ne sont pas faits pour l'enseignement général, je souhaite maintenant pouvoir créer un établissement d'enseignement professionnel de qualité et je sais pouvoir compter sur vous tous.

Billou Mohamed Moctar Maire d'Abalak

100% de réussite au Brevet des écoles pour le collège TANAT

Sur les 39 élèves de la classe de 3eme du collège TANAT : 37 ont été reçus directement à l'écrit, 2 ont été reçus à l'oral.

C'est donc un 100% de réussite .

C'était la première promotion d'élèves formés complètement par l'école TANAT, car rentrés en CE2, à l'ouverture de l'école en octobre 2009.

Félicitations à tous ces collégiens et collégiennes mais aussi à leurs professeurs, au Proviseur Hassane et à tous ceux qui les ont si bien formés et accompagnés.

Lever des couleurs et chant de la « Nigérienne » au collège lycée.

Parrainez une classe ou un élève de l'école TANAT

Les parrainages sont indispensables pour offrir une scolarité à des enfants déshérités (Parrainage d'élève) ou pour équilibrer les frais de fonctionnement de l'école (Parrainage de classe). L'école TANAT a besoin de vous et de vos amis pour offrir à encore plus d'enfants l'opportunité de prendre en main leur avenir.

Rentrée d'octobre plus de 400 élèves !

La rentrée scolaire 2016-2017, avec l'ouverture de la classe de Terminale, s'est bien effectuée le 4 octobre dernier.

L'établissement scolaire TANAT accueille cette année, 413 élèves de la grande maternelle (CI) à la terminale, au primaire 50% des élèves sont des filles

ONODEP
BP 71 Tahoua - NIGER
Tel : 00 227 96 28 50 73
Email : billou1985@yahoo.fr

Association TANAT
Le Glodet
1371 Route départementale 164
38610 Venon - FRANCE
Tel : 04 76 89 66 98
Email : association.tanat@gmail.com
Site : www.associationtanat.fr

Conciliateur de Justice

Marc Moret le conciliateur pour le canton d'Eybens, Gières, Saint Martin d'Hères et Venon en conséquence il peut être saisi par les venonais à l'adresse suivante :

Maison communale de Saint Martin d'Hères

111 av. Ambroise Croizat - 38400 St Martin d'Hères - Tél : 06 72 16 96 42

Mél. : marc.moret@conciliateurdejustice.fr

Vous pouvez également le rencontrer :

• En Mairie de St Martin d'Hères, sur rendez-vous uniquement, auprès de l'accueil.

111 av. Ambroise Croizat - 38400 St Martin d'Hères - Tél : 04 76 60 73 73.

À toutes fins utiles, le site www.conciliateurs.fr vous donnera tous les éléments dont vous pourriez avoir besoin pour mieux connaître notre fonction.

Le P'tit bistrot

« Les rendez-vous du P'tit Bistrot »

- *troisième vendredi de chaque mois « soirée Jazz » avec repas*
- *dernier samedi de chaque mois « soirée belotte » avec repas*

Compte-tenu du succès, pensez à réserver !

04 76 59 35 06

La commune de Venon recrute

un agent d'entretien à mi-temps à pourvoir au 1er décembre 2016. Les missions concernent le nettoyage des locaux communaux (école, mairie, salle des fêtes,...) et la cantine.

Candidatures (CV et lettre de motivation) à déposer en mairie ou par mail compta@venon.fr.

Broyeur intercommunal

Le planning de mise à disposition du broyeur intercommunal est disponible sur internet :

https://salle.3douest.com/portail/

login : broyeur

mot de passe : broyeur

L'inscription, et la réservation sont possibles auprès de Michelle Vincent :

broyeur@venon.fr

Acteurs économiques ou agriculteurs à Venon, faites vous connaître !

Envoyez-nous un petit texte avec photos pour le bulletin du mois de mai/juin 2017.

Le dossier vous sera consacré !

VENON info

Gilles Rabiot